

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 21 NOVEMBRE 2024

Présents : Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA, Sylviane FERRARO, Bernard RIGEADE, Pascale CHUDZIKIEWICZ (présent du point n°1 au point n°15, absent au point n°16, présent du point n°17 au point n°22), Dominique DESFOUR, Christelle PEPIN, Jacqueline DEVOS, Christian RIOU, Jean-François LAPORTE, Serge SOLER (présent du point n°1 au point n°15, absent au point n°16, présent du point n°17 au point n°22), Mireille PEREZ, Dominique ATTUEL, Magali CHARMET, Thierry ROUX, Emmanuelle ROCA (présent du point n°1 au point n°15, absent au point n°16, présent du point n°17 au point n°22), Raphaël GUILLERMAIN, Virginie BARRA, Cyrille GAILLARD, Clément CAMBIER, Sylvie CORDIER, Cindy CLOP (présent du point n°1 au point n°16, absent du point n°17 au point n°22), Jaouad MARBOH, Alexandra PIEDRA, Manon REIG, Maxence RAIMONT-PLA, Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI, Sandrine LAGNEAU

Excusés : Gérard ENDERLIN

Absents :

Représentés par pouvoir : Alain MILON, Patricia COURTIER, Vanessa ONIC

A été nommée secrétaire de séance : Monsieur Maxence RAIMONT-PLA

Les Conseillers formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, Monsieur Maxence RAIMONT-PLA ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

ADMINISTRATION GENERALE

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2024

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 24 octobre 2024

Adopté à la majorité
2 voix contre (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI)

ADMINISTRATION GENERALE

2. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE des décisions du Maire.

Prend acte

ADMINISTRATION GENERALE

3. MOTION POUR LE MAINTIEN DE L'AUTONOMIE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET LA PRESERVATION DE LEURS MOYENS D'ACTION

David BELLUCCI s'interroge sur l'impact sur la commune de cette décision globale.

Stéphane GARCIA lui répond que l'impact de la loi de finance, si elle est confirmée sera d'environ 70 000 € et celui de la loi de finance sur la sécurité sociale de 300 000 € sur le budget de la commune

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une motion nationale non spécifique à Sorgues qui défend le principe d'autonomie des collectivités locales et du respect de ces collectivités à qui un ancien ministre des finances à laisser croire que le déficit national était le fait des collectivités territoriales ce qui est faux.

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

SOULIGNE que les collectivités territoriales, malgré la réduction de leur autonomie fiscale, continuent de jouer un rôle central dans le maintien des services publics et la réalisation d'investissements locaux, essentiels à la vie des territoires.

RAPPELLE que les maires et les élus locaux ont été en première ligne lors de la crise sanitaire, mobilisant leurs moyens pour compenser les carences observées, et qu'ils subissent aujourd'hui les effets de la hausse des coûts de l'énergie et des normes imposées par l'État, avec des répercussions sur leurs budgets.

NOTE que ces efforts budgétaires interviennent alors que les collectivités sont engagées dans la mise en œuvre de la seconde partie de leur mandat, impliquant des investissements indispensables, notamment en faveur de la transition écologique et du développement durable.

DEMANDE au gouvernement de prendre en compte les spécificités locales et la diversité des situations des collectivités dans l'application des mesures de réduction des dépenses, afin de garantir leur capacité à mener à bien les projets décidés dans le cadre des engagements municipaux.

APPELLE à un dialogue renforcé entre l'État et les collectivités pour garantir l'autonomie financière et fiscale des territoires, en veillant à une transparence et une prévisibilité accrues des relations financières, conformément au principe de décentralisation prévu par la Constitution.

Adopté à la majorité

2 abstention(s) (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI)

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

4. TRANSFERT DE LA COMPETENCE « PARTICIPATION A UNE CONVENTION FRANCE SERVICES » - MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LES SORGUES DU COMTAT (CASC)

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le transfert de la compétence « participation à une convention France Services » à la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat,

APPROUVE la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat en ajoutant la participation à une convention France Services et la définition des obligations de service au public y afférentes,

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions relatives à l'exécution de la présente délibération

Adopté à l'unanimité

FINANCES

5. DECISION MODIFICATIVE N°5 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Commission finances en date du 05/11/2024

Rapporteur : Stéphane GARCIA

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la décision modificative n°5 du Budget principal de la ville voté le 14 décembre 2023.

Adopté à la majorité

2 abstention(s) (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI)

FINANCES

6. TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Commission finances en date du 05/11/2024

Rapporteur : Christian RIOU

Après en avoir délibéré,

VALIDE les tarifs de location des salles municipales ci-dessus applicables au 1er janvier 2025.

PRECISE que :

-lesdits tarifs sont appliqués à la date à laquelle la réservation est validée par la ville et non à la date de location effective de la salle plusieurs mois pouvant s'écouler entre les deux événements.

-les tarifs concernent la location sur une durée de 24h.

DIT que la délibération du 28 septembre 2022 relative aux tarifs de location des salles communales est abrogée.

Adopté à l'unanimité

FINANCES

7. REGULARISATION DE PARCELLES DE TERRE SITUEES AU CHEMIN DE LA TRAILLE A L'ACTIF

Commission finances en date du 05/11/2024

Rapporteur : Emmanuelle ROCA

Après en avoir délibéré,

VALIDE l'enregistrement à l'actif des bandes de terre cadastrées CX 499 et 500 pour un montant de 3 157 € par passation des écritures ci-dessus.

PRECISE que toutes les écritures seront enregistrées sur le budget 2024 de la ville de Sorgues.

Adopté à l'unanimité

FINANCES

8. BILAN D'ACTIVITES 2023 DU SYNDICAT MIXTE FORESTIER

Commission finances en date du 05/11/2024

Rapporteur : Jean-François LAPORTE

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE du bilan d'activités 2023 du Syndicat Mixte Forestier.

Prend acte

FINANCES

9. MODIFICATION DU MONTANT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION SUITE AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE « PARTICIPATION A UNE CONVENTION FRANCE SERVICES »

Rapporteur : Stéphane GARCIA

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE des montants déterminés par la CLECT du 14 novembre 2024.

VALIDE le montant définitif de l'Attribution de compensation pour la ville de Sorgues à 8 660 283 € à compter du 1er Janvier 2025.

Adopté à l'unanimité

FINANCES

10. VOTE DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (DOB) SUR LA BASE DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 (ROB)

Commission finances en date du 05/11/2024

Monsieur le Maire indique que le rapport d'orientation budgétaire est présenté dans un contexte national et international compliqué impactant les collectivités territoriales mais que malgré cela, les finances de la ville restent saines.

Hélène TRINQUET relève :

- *Malgré l'absence d'augmentation du taux d'imposition, la revalorisation des bases locatives entraîne une diminution du pouvoir d'achat des sorguais,*
- *Après une période d'amélioration, l'épargne nette en 2023 est en baisse (due à l'inflation et aux coûts énergétiques) ce qui va réduire les marges financières pour les futurs projets*
- *L'absence de transition écologique dans le rapport*

Stéphane GARCIA précise :

- *Si la ville baissait le taux d'imposition pour compenser la revalorisation des bases locatives, cela diminuerait sa capacité à faire face à l'augmentation des charges*
- *S'agissant de la politique en matière de développement durable, l'obtention de la labélisation sur territoires engagés pour la nature et une cop d'avance montre que la commune est bien présente sur ces sujets.*

Monsieur le Maire souligne, s'agissant des taux d'impositions, qu'ils n'ont jamais été augmentés depuis 1989.

Rapporteur : Stéphane GARCIA

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE que le débat d'orientations budgétaires 2025 a eu lieu.

ACTE l'existence du rapport d'orientations budgétaires 2025 joint en annexe à la présente délibération.

Prend acte

URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

11. MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE CHATEAUNEUF DU PAPE : AVIS DE LA COMMUNE

Commission Urbanisme et Aménagement du Territoire en date du 5 novembre 2024

Rapporteur : Stéphane GARCIA

Après en avoir délibéré,

DECIDE de donner un avis favorable sur le projet de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de CHATEAUNEUF-DU-PAPE.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

12. PRESENTATION DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2025-2029 ENEDIS

Commission de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire du 5 Novembre 2024

Rapporteur : Thierry ROUX

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les pièces composant le Programme Pluriannuel d'Investissement 2025-2029 de Enedis,

AUTORISE Monsieur le Maire à les signer.

Adopté à l'unanimité

URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

13. CITE DES GRIFFONS : ACQUISITION D'UN APPARTEMENT A MADAME SRAIDI NEE MORCHID NAIMA

Commission Urbanisme et Aménagement du Territoire du 5 novembre 2024

Rapporteur : Jean-François LAPORTE

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'acquérir moyennant la somme totale de 19 547 €, l'appartement susvisé

APPROUVE la promesse de vente concrétisant cet accord,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier,

DIT que cette opération bénéficie des dispositions de l'article L1042 du Code Général des Impôts,

DIT que la Commune se charge des frais liés et nécessaires à la régularisation de la présente,

DIT que la présente acquisition sera régularisée par acte authentique devant notaire,

DIT que la dépense est inscrite au budget de la Commune

Adopté à l'unanimité

EDUCATION ET PERISCOLAIRE

14. CRITERES D'ATTRIBUTION DE LA BOURSE COMMUNALE

Commission Education et Périscolaire en date du 08/11/2024

Rapporteur : Virginie BARRA

Après en avoir délibéré,

FIXE les critères d'attribution de la bourse communale ainsi qu'énoncé et fixe le montant pour 2025 à 190€ par dossier.

DIT que la dépense totale est prévue au budget 2025 de la commune, fonction 200, chapitre 67, article 6714.

AUTORISE le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

EDUCATION ET PERISCOLAIRE

15. REMISE D'UN DICTIONNAIRE AUX ELEVES PASSANT EN 6E

Commission Education et Périscolaire en date du 08/11/2024

Rapporteur : Christelle PEPIN

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'offrir un dictionnaire à chaque élève passant en sixième.

DIT que les crédits correspondent au 020-67-6714-20 0 en 2025.

AUTORISE Monsieur le Maire à établir la liste des bénéficiaires en relation avec l'éducation nationale au moment des décisions de passage en sixième en juin 2025.

AUTORISE le Maire à signer les pièces s'y rapportant

Adopté à l'unanimité

POLITIQUE DE LA VILLE, JEUNESSE ET SANTE

16. SIGNATURE DES CONVENTIONS RELATIVES AUX ABATTEMENTS DE TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES CONSENTIS AUX BAILLEURS SOCIAUX

David BELLUCCI indique que compte tenu du montant total des pourcentages, il est très facile d'obtenir l'abattement.

Bernard RIGEADE lui répond que le plus important est l'effort obtenu pour les actions de développement social permettant de favoriser le lien social et le vivre ensemble.

Rapporteur : Bernard RIGEADE

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les conventions relatives à l'abattement de la TFPB applicable au 1er janvier 2025 pour les 3 bailleurs de la commune (Grand delta Habitat, la SEM de Sorgues et CDC Habitat)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions TFPB ainsi que tous les actes s'y rapportant

Adopté à la majorité
2 abstention(s) (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI)
3 ne prenant pas part au vote (Pascale CHUDZIKIEWICZ, Serge SOLER, Emmanuelle ROCA)

POLITIQUE DE LA VILLE, JEUNESSE ET SANTE

17. SIGNATURE DU CONTRAT DE VILLE 2024-2030 « ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 »

Rapporteur : Bernard RIGEADE

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le contrat de ville unique 2024-2030 « Engagements Quartiers 2030 »

AUTORISE Le Maire ou son représentant à signer le contrat de ville unique 2024-2030 « Engagements Quartiers 2030 » ainsi que tous les actes s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

POLITIQUE DE LA VILLE, JEUNESSE ET SANTE

18. SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CHATEAU PAMARD ET DE SON PARC ENTRE L'ASSOCIATION ANACROUSE SORGUES ET LA COMMUNE DE SORGUES

David BELLUCCI indique qu'il votera contre, non pas concernant la mise à disposition en elle-même, mais parce que le bâtiment ne respecte pas la réglementation sur l'accessibilité.

Rapporteur : Bernard RIGEADE

Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant à la convention de mise à disposition du château Pamard et de son parc entre l'association « ANACROUSE SORGUES » et la commune de SORGUES.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention

Adopté à la majorité
2 voix contre (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI)

RESSOURCES HUMAINES

19. CREATION DE CONTRATS NON PERMANENTS (EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 332-23 DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE : CONTRAT D'UNE DUREE MAXIMALE DE 12 MOIS COMPTE TENU DES RENOUELLEMENTS PENDANT UNE MEME PERIODE DE 18 MOIS CONSECUTIFS)

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

DECIDE de créer 2 emplois non permanents tels que présentés ci-dessus.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des postes créés seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Adopté à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

20. RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS NON PERMANENTS (EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 2°) DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/1984 : CONTRAT D'UNE DUREE MAXIMALE DE 6 MOIS COMPTE TENU DES RENOUELLEMENTS PENDANT UNE MEME PERIODE DE 12 MOIS CONSECUTIFS)

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

DECIDE de créer 4 emplois non permanents tels que présentés ci-dessus.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de postes créés seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Adopté à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

21. MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS DE LA VILLE DE SORGUES

Comité Social Territorial en date du 18 octobre 2024

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

DECIDE de modifier la délibération fixant le RIFSEEP/Régime indemnitaire de la ville de Sorgues en tenant compte de cette disposition présentée ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES ET ORALES

David BELLUCCI souhaite savoir si la ville a l'intention d'adopter une charte locale pour l'installation des antennes de téléphonie

Monsieur le Maire indique que le problème d'installation des antennes est un problème national face auxquels les maires sont démunis.

Il n'y a pas d'obligation de créer ce type de document qui, pour qu'il soit applicable, devrait être signé par les concessionnaires sans y être contraints.

Il semble plus efficace, quand cela est possible de négocier avec les opérateurs afin d'obtenir des compromis.

David BELLUCCI demande si le Plan Local d'Urbanisme est toujours applicable, et s'il a valeur réglementaire ?

Monsieur le Maire lui répond que oui.

David BELLUCCI demande si ce Plan Local d'Urbanisme s'applique à tous ?

Monsieur le Maire indique que le PLU est applicable à tous les administrés sauf les propriétés relevant de règlements particuliers comme les lotissements dont les règlements sont approuvés depuis moins de 10 ans.

Le Maire

Sorgues, le

Thierry LAGNEAU

Le secrétaire de séance

Maxence RAIMONT-PLA

Procès-Verbal de mise à disposition des biens meubles et immeubles relatifs à la participation à une convention France Services
Article L1321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Libellé	Date acquisition	Compte budgétaire	Fournisseur	Montant en €	Cumul amortissements pratiqués au moment du transfert	Valeur Nette Comptable	N° Inventaire	Situation juridique	Etat du bien
Bâtiment Maison France Services	31/12/1998	21318		97 816,26		97 816,26	48/B BIS*	BIEN PROPRE	BON
Bâtiment Maison France Services	08/04/2019	21318		15 889,80		15 889,80	48/B BIS	BIEN PROPRE	BON
15 PC DIGITO	23/01/2012	21838	DIGITO	9 657,70	9 657,70	-	2012000005	BIEN PROPRE	BON
2 PC PORTABLES	05/12/2019	21838	UGAP	1 052,21	1 052,21	-	2019210	BIEN PROPRE	BON
6 BADGES POUR ALARME	02/04/2021	21838	REXEL France SUD EST	159,12	159,12	-	2021063	BIEN PROPRE	BON
VIDEOPROJECTEUR	25/08/2021	21838	INMAC WSTORE	454,98	454,98	-	2021156	BIEN PROPRE	BON
COMPTOIR MIXTE AVEC ETAGERES	25/11/2003	21848	MANUTAN COLLECTIVITES	1 213,15	1 213,15	-	117/2003	BIEN PROPRE	BON
SIEGE ERGONOMIQUE - FAUTEUIL DE DIRECTION	24/02/2004	21848	MANUTAN COLLECTIVITES	433,34	433,34	-	32/2004/1	BIEN PROPRE	BON
2 BUREAUX AVEC CAISSON - ARMOIRE - CLASSEUR	03/03/2004	21848	JPG	2 092,40	2 092,40	-	35/2004	BIEN PROPRE	BON
FAUTEUIL TEAM TISSU	02/06/2004	21848	ABC DIFFUSION	382,72	382,72	-	51/2004	BIEN PROPRE	BON
BUREAU COMPACT - CAISSON - TABLETTE RONDE	02/06/2004	21848	ABC DIFFUSION	1 590,68	1 590,68	-	52/2004	BIEN PROPRE	BON
FAUTEUIL LAUREAT CONFORT	02/06/2004	21848	JPG	154,28	154,28	-	54/2004	BIEN PROPRE	BON
SIEGE DACTYLO	02/06/2004	21848	GUILBERT France	116,37	116,37	-	55/2004	BIEN PROPRE	BON
2 FAUTEUIL ALIZES	03/09/2004	21848	ESPACE DUPONT	420,99	420,99	-	122/2004	BIEN PROPRE	BON
ARMOIRE HAUTE	12/09/2005	21848	CARAVELLA	1 177,34	1 177,34	-	83/2005	BIEN PROPRE	BON
TABLE - 4 PLAN COMPACT CAISSON	08/11/2005	21848	DIFPAP	2 934,46	2 934,46	-	110/2005	BIEN PROPRE	BON
ARMOIRE RIDEAU - 1 CHAISES - 1 FAUTEUILS	21/07/2006	21848	CARAVELLA	687,70	687,70	-	61/2006/1	BIEN PROPRE	BON
PRESENTOIR MULTIFONCTION	22/01/2007	21848	EDIMETA	313,35	313,35	-	7/2007	BIEN PROPRE	BON
3 FAUTEUIL - 27 CHAISES	22/09/2010	21848	ALPES DAUPHINE BUREAU	5 403,52	5 403,52	-	101/2010	BIEN PROPRE	BON
2 BUREAUX 2 CAISSONS 4 CHAISES	24/09/2010	21848	ALPES DAUPHINE BUREAU	1 520,00	1 520,00	-	104/2010	BIEN PROPRE	BON
TABLE DE REUNION	17/01/2011	21848	ALPES DAUPHINE BUREAU	224,85	224,85	-	2011000008	BIEN PROPRE	BON
PRESENTOIR 5 CASES	17/01/2011	21848	ALPES DAUPHINE BUREAU	153,46	153,46	-	2011000010	BIEN PROPRE	BON
TABLEAU DE CONFERENCE	16/10/2014	21848	LACOSTE	193,20	193,20	-	2014181	BIEN PROPRE	BON
ARMOIRE DE BUREAU ANTHRACITE	15/01/2016	21848	MANUTAN COLLECTIVITES	395,61	395,61	-	2016009	BIEN PROPRE	BON
2 TABLEAUX DE CONFERENCE	19/02/2016	21848	LACOSTE	334,92	334,92	-	2016044	BIEN PROPRE	BON
40 CHAISES CONFORT - 7 TABLES RECTANGLE	18/09/2018	21848	VAD COLLECTIVITES	2 264,74	2 264,74	-	2018121	BIEN PROPRE	BON
10 TELEPHONES	19/01/2016	2185	DIGITO	942,00	942,00	-	2016025	BIEN PROPRE	BON
TELEPHONE PORTABLE	24/01/2018	2185	BOULANGER	49,99	49,99	-	2018010	BIEN PROPRE	BON
TELEPHONE FANVIL	07/04/2022	2185	IRT NETWORK	594,00	594,00	-	2201059	BIEN PROPRE	BON
TOTAL				148 623,14	34 917,08	113 706,06			

Pour la Commune de Sorgues,
Le Maire,

Pour la Communauté d'Agglomération les Sorgues du Comtat,
Le Président,

ETAT DES SUBVENTIONS 2025

Sous Rubrique	Raison sociale	Nature	Montant versé 2024	Montant voté 2025
044	ASSOCIATION POPO POUR L ENVIRONNEMENT	65748	3 000,00	
022	SORG'AMICHATS	65748	3 000,00	3 000,00
	CAP SORGUES	65748	9 500,00	12 000,00
	COLLECTIF AMIANTE PAYS DES SORGUES 84	65748		1 500,00
	LOIRSIRS ET SOLIDARITE DES RETRAITES GRAND AVIGNON	65748		820,00
11	AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS	65748	100,00	100,00
	PREVENTION ROUTIERE COMITE	65748	100,00	100,00
211	OGEC ECOLE MARIE RIVIER MATERNELLE	65748	117 809,00	109 382,00
212	ECOLE RUDOLPH STEINER	65748	3 547,25	5 016,27
	OGEC ECOLE MARIE RIVIER ELEMENTAIRE	65748	103 579,70	118 049,55
213	ASSO.SPORTIVE LYCEE PROFESSIONNEL	65748	400,00	400,00
	FOYER SOCIO EDUC. MARIE RIVIER	65748	1 200,00	1 200,00
	MOSAIC RAMIERES SEVIGNE	65748	500,00	500,00
	OCCE84 COOP SCOL MAT LA PINEDE	65748	1 123,50	1 080,00
	COOP ECOLE ELSA TRIOLET ELEMENTAIRE	65748	576,00	537,00
	FOYER LAIQUE E.TRIOLET	65748	1 200,00	1 200,00
	COOP SCOL.MATERN MISTRAL	65748	1 063,80	1 090,80
	COOP SCOL MATERNELLE TRIOLET	65748	993,60	1 004,40
	COOP SCOL EC MAT BECASSIERES	65748	2 058,40	1 047,60
	COOPERATIVE SCOLAIRE G PHILIPPE	65748	1 058,40	1 069,20
	OCCE 84 COOP SCOLAIRE LE PARC	65748	1 112,40	1 026,00
	COOP SCOLAIRE MISTRAL ELEMENTAIRE	65748	525,00	507,00
	COOP SCOLAIRE BECASSIERES ELEMEN	65748	591,00	555,00
	COOP SCOL EC PRIM J JAURES	65748	864,00	837,00
	FOYER LAIQUE BECASSIERES	65748	1 600,00	1 600,00
	FOYER LAIQUE OISELET	65748	1 200,00	1 200,00
	COOP SCOL SEVIGNE MATERNELLE	65748	410,40	399,60
	COOP SCOL SEVIGNE ELEMENTAIRE	65748	243,00	249,00
	APEL MARIE RIVIER LA VISITATION	65748	400,00	400,00
	COOP. SCOL MAILLAUDE	65748	834,00	777,00
	JOAN BENITO	65741	500,00	
	COOP OCCE 84 SEGPA COLLEGE DIDEROT	65748		500,00
311	LI JOUGAIRE PROUVENCAU	65748	1 450,00	1 450,00
	LES ENFANTS DE L'OUVEZE	65748	2 000,00	4 000,00
	ACADEMIE IN VIVO	65748	2 000,00	2 000,00
	SORGUES TAROT CLUB	65748	500,00	500,00
	ESCOLO DOU PONT DE SORGO	65748	2 700,00	2 700,00
	L ECLA	65748	30 000,00	30 000,00
	REVEIL SORGUAIS FANFARE ET MAJOR	65748	1 000,00	1 000,00
	COUNFRARIE DI MANTENEIRE DE SANT	65748	500,00	500,00
	SORG'EN MOB	65748	400,00	400,00
	ESPACE PROJECTEURS ASS	65748	14 300,00	13 000,00
	LI GALIPIAN DOU MISTRAU	65748	700,00	800,00
	ASS. PAROISSIALE DE SORGUES	65748	5 000,00	5 000,00
	ANACROUSE	65748	1 000,00	1 000,00
	ETINCELLE ASSOCIATION	65748	6 100,00	6 100,00
	ASSOCIACION SANT JANENCO DE	65748	2 400,00	2 400,00

	COMITE DE JUMELAGE	65748	3 000,00	3 000,00
	AMISTA A COEUR JOIE	65748	1 480,00	1 480,00
	THEATRE DE LA RONDE	65748	3 000,00	3 000,00
	SORGUES COULEURS ET FORMES	65748	700,00	700,00
	SOCIETE LITTERAIRE	65748		2 000,00
321	ASVB VOLLEY	65748	750,00	750,00
	KSPRO	65748	700,00	700,00
	SORGUES FULL CONTACT	65748	1 500,00	1 500,00
	SORGUES ATHLE 84	65748	19 500,00	19 500,00
	SORGUES ROCK & SWING	65748	4 000,00	4 000,00
	ASSO. SPORTIVE ECOLE MARIE RIVIER	65748	1 500,00	1 500,00
	SORGUES TRIATHLON	65748	1 500,00	1 500,00
	RUGBY CLUB SORGUES RHONE OUVEZE	65748	40 000,00	40 000,00
	AIKIKAI DE SORGUES	65748	1 500,00	1 500,00
	TENNIS CLUB SORGUAIS	65748	22 500,00	
	OLYMPIC CLUB SORGUAIS	65748	35 000,00	35 000,00
	ENTENTE BOULISTE SORGUAISE	65748	8 150,00	7 350,00
	KARATE CLUB SORGUAIS	65748	3 500,00	3 500,00
	SORGUES BASKET CLUB	65748	270 000,00	250 000,00
	CERCLE D'ESCRIME DE SORGUES	65748	3 300,00	3 300,00
	GYMNASTE CLUB SORGUAIS	65748	6 000,00	6 000,00
	ASSO. SPORTIVE CES VOLTAIRE	65748	1 500,00	1 500,00
	ASS. SPORTIVE CES DIDEROT	65748	3 000,00	1 500,00
	PING PONG CLUB SORGUAIS	65748	23 000,00	32 000,00
	LEI PESCADOU DE SORGO	65748	2 800,00	2 000,00
	UNION CYCLISTE SORGUAISE	65748	8 000,00	8 000,00
	STE DE CHASSE DE SORGUES	65748	2 500,00	2 500,00
	ASSER	65748	60 000,00	70 000,00
	ESPERANCE SORGUAISE	65748	55 000,00	55 800,00
	CLUB DE PLONGEE SORGUAIS	65748	1 000,00	1 000,00
	JUDO CLUB SORGUAIS	65748	2 500,00	2 500,00
	UNION DES ASSOC. U.S.E.P. DE	65748	3 000,00	3 000,00
	TONIFORME	65748	610,00	610,00
	ASS MUNICIPALE DEVELOP DU SPORT	65748	3 500,00	3 500,00
	COMITE DE VAUCLUSE DE TENNIS	65748	4 000,00	4 000,00
	HPA SPORT SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	65748	3 000,00	
331	CASEVS VILLE DE SORGUES	65748	380 000,00	360 000,00
420	ASSOCIATION VALENTIN HAUY	65748	300,00	300,00
	CCAS DE SORGUES	657362	550 000,00	550 000,00
	FENETRES OUVERTES ASSOCIATION	65748	3 500,00	3 500,00
	AMBROISE CROIZAT ASSOCIATION	65748	1 800,00	1 800,00
	COMITE DE LIAISON A.C.V.G.	65748	2 370,00	2 370,00
	UNION NATIONALE DES RETRAITES	65748	1 500,00	1 500,00
	AMICALE RETRAITES POUDRERIE	65748	200,00	200,00
	DONNEURS DE SANG AMICALE	65748	1 500,00	1 500,00
	ASSO. DE MEDIATION ET D'AIDE AUX VICT	65748	1 000,00	1 000,00
TOTAL			1 872 299,45	1 834 357,42



Présentation Brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles,

Destinée à l'information des citoyens

En application de l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement du Budget Principal de la Ville :

Les principales charges de fonctionnement sont les suivantes :

Principaux postes	Montant en € Budget 2025 Prévisionnel
Charges de personnel	15 553 900,00
Charges à caractère général	6 139 988,12
Autres charges de gestion courante (subventions aux associations, indemnités des élus, contingent au SDIS...)	3 874 510,00
Charges financières	93 805,07
Atténuations de produits dont PFIC	292 000,00

Les principales ressources de fonctionnement sont les suivantes :

Principaux postes	Montant en € Budget 2025 Prévisionnel
Impôts et taxes (hors fiscalité locale)	9 160 283,00
Fiscalité locale	11 914 000,00
Dotations et participations (CAF comprise)	4 126 761,00
Produits des services	1 339 800,00
Autres produits de gestion courante	867 000,00

Les principales charges d'investissement sont les suivantes :

Principaux postes	Montant en € Budget 2025 (Hors Restes à réaliser) Prévisionnel
Dépenses d'équipement directes	5 594 101,01
Subventions d'équipements versées	169 000,00
Emprunts et dettes assimilées	735 014,68
Reversement de la taxe d'aménagement à la CASC	100 000,00

Les principales ressources d'investissement sont les suivantes :

Principaux postes	Montant en € Budget 2025 (Hors Restes à réaliser) Prévisionnel
Dotations, fonds et réserves	1 100 000,00
Subventions d'investissement	150 000,00
Produit des nouveaux emprunts	3 647 474,88
Produit des cessions d'immobilisations	170 000,00

Montant du budget consolidé et des budgets annexes :

Section	Budget 2025 Prévisionnel
INVESTISSEMENT	
Dépenses	7 103 033,69
Budget Principal	7 043 033,69
Budget annexe Cuisine Centrale	60 000,00
Recettes	7 103 033,69
Budget Principal	7 043 033,69
Budget annexe Cuisine Centrale	60 000,00
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	28 935 232,00
Budget Principal	27 702 962,00
Budget annexe Cuisine Centrale	1 232 270,00
Recettes	28 935 232,00
Budget Principal	27 702 962,00
Budget annexe Cuisine Centrale	1 232 270,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	36 038 265,69
TOTAL GENERAL DES RECETTES	36 038 265,69

Crédits d'investissement et de fonctionnement pluriannuels :

Les opérations pluriannuelles qui font l'objet d'Autorisations d'Engagement sont les suivantes pour la section de fonctionnement au moment du vote du budget 2025 :

INTITULE DE L'AUTORISATION	MONTANT DE L'AUTORISATION	DONT CREDITS DE PAIEMENT 2025	EXERCICES CONCERNES
EXPLOITATION ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS THERMIQUES	429 975,70 €	89 974,20 €	2021 à 2026
ASSURANCES	1 180 372,71 €	330 000,00 €	2022 à 2027
LOCATION ET MAINTENANCE DE PANNEAUX D'INFORMATION	140 797,44 €	23 466,24 €	2022 à 2028
FOURNITURE DE GAZ NATUREL 2023/2025	2 822 277,69 €	950 000,00 €	2023 à 2025
FOURNITURE D'ELECTRICITE 2023/2025	2 601 530,73 €	900 000,00 €	2023 à 2025
PROGRAMMATION CULTURELLE 2024/2025	117 850,00 €	70 846,00 €	2024 à 2025
TOTAL	7 292 804,27 €	2 364 286,44 €	

En 2025, les crédits de paiement prévus sur les autorisations de programme en investissement sont les suivantes :

INTITULE DE L'AUTORISATION	MONTANT DE L'AUTORISATION	DONT CREDITS DE PAIEMENT 2025	EXERCICES CONCERNES
PONT DES ARMENIERS	200 000,00 €	100 000,00 €	2024 à 2026
POLE PETITE ENFANCE	8 300 000,00 €	3 264 448,01 €	2021 à 2025
REVISION GENERALE DU PLU	98 415,00 €	27 415,00 €	2023 à 2025
TRAVAUX NECESSAIRES SUR LES STRUCTURES COMMUNALES 23/24	653 973,63 €	30 000,00 €	2023 à 2025
TRAVAUX NECESSAIRES SUR LES STRUCTURES COMMUNALES 25/26	700 000,00 €	350 000,00 €	2025 à 2026
TOTAL	9 952 388,63 €	3 771 863,01 €	

Niveau des soldes d'épargne en k€ :

k€	2020	2021	2022	2023	2024
Produits de fonctionnement courant	24 744	25 775	27 011	27 631	28 315
- Charges de fonctionnement courant	21 350	21 847	22 423	24 606	25 359
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	3 394	3 929	4 589	3 025	2 957
+ Solde exceptionnel large	- 139	- 45	- 33	383	19
= Produits exceptionnels larges*	37	56	226	410	42
- Charges exceptionnelles larges*	176	101	259	27	23
= EPARGNE DE GESTION (EG)	3 256	3 884	4 556	3 408	2 976
- Intérêts	90	87	73	127	114
= EPARGNE BRUTE (EB)	3 165	3 797	4 483	3 281	2 861
- Capital	447	595	605	693	719
= EPARGNE NETTE (EN)	2 719	3 202	3 878	2 589	2 142

* y compris financiers hors intérêts (produits et charges) et provisions réelles (dotations et reprises)

Niveau d'endettement de la collectivité :

Au 31/12/24, l'encours de la dette s'élève à 4,8 M€. La ville a eu recours à l'emprunt pour la dernière fois en 2022 pour financer ses dépenses d'investissement sur son budget principal pour un montant de 2 millions d'euros. Sur l'exercice 2024, il n'est pas prévu de réalisation d'emprunt.

Le financement des opérations d'investissement est assuré tout en laissant le niveau d'endettement de la ville à un niveau peu élevé.

La ville n'a pas d'emprunt « toxique » et ils sont tous classés en A1 selon la charte Gissler.

	Réalisé					Prévu
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Annuité de la dette en K €	600	537	682	678	819	834
Encours / Habitant	208,1	286,3	253,3	325,04	288,09	248,4

Capacité de désendettement de la collectivité :

Le ratio encours/épargne brute évalue le degré d'endettement de la commune. Ce ratio théorique permet de savoir que si la commune consacre la totalité de son épargne brute pour rembourser le capital de sa dette, il lui faut 1,7 année pour se désendetter totalement en 2023 (pour information, le seuil d'alerte est atteint lorsque le ratio égale ou dépasse les 8 années).

en millions d'euros	Réalisé					
	2019	2020	2021	2022	2023	2024 prévisionnel
Encours	3,9	5,4	4,8	6,2	5,5	4,8
Epargne Brute	2,5	3,2	3,7	4,5	3,3	2,9
Encours / Epargne Brute	1,6	1,7	1,3	1,4	1,7	1,7

Emprunts garantis :

La ville garantit des emprunts pour un montant d'encours garanti de 20,4 millions d'euros dont 96% financent des emprunts contractés pour des opérations de logement aidés par l'Etat.

Niveau des taux d'imposition :

Ci-dessous, tableau présentant la situation de la ville en matière de taux par rapport aux villes de même strate démographique :

	<u>Taux Ville de Sorgues 2025</u>	<u>Taux moyen de la strate 2023 (Source : les comptes individuels des collectivités du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique)</u>
<u>Taxe sur le Foncier Bâti</u>	36,96%	40,93%
<u>Taxe sur le Foncier Non Bâti</u>	49,36%	53,99%

Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires	16,16%	17,64%
--	--------	--------

Principaux ratios du budget primitif 2025 :

Dépenses réelles de fonctionnement/population : 1 339,25 €.

Recettes réelles de fonctionnement / population : 1 422,40 €.

Dépenses d'équipement brut / population : 293,30 €.

Encours de dette / population : 248,37 €.

DGF / population : 80,45 €.

Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement : 60,03 %.

Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/ recettes réelles de fonctionnement : 96,82%.

Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement : 20,62 %.

Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement : 17,46 %.

Épargne brute / recettes réelles de fonctionnement : 5,85 %.

**La population est la population INSEE totale de la fiche individuelle DGF de Sorgues de 2024 soit 19 346 habitants.*

Effectifs de la collectivité et charges de personnel :

1° Structures des effectifs et évolution prévisionnelle de la structure des effectifs :

Effectifs titulaires et stagiaires sur 2020/2021/2022/2023/2024 :

	Au 31/12/2020		Au 31/12/2021		Au 31/12/2022		Au 31/12/2023		Estimé au 31/12/2024	
		En ETP		En ETP		En ETP		En ETP		En ETP
A	22	22,00	22	21,70	22	21,70	27	25,65	26	25,25
B	56	54,65	52	50,90	62	60,57	63	61,57	61	59,57
C	248	241,68	250	242,38	224	217,47	229	220,98	232	226,34
Total	326	318,33	324	314,98	308	299,74	319	308,20	319	311,16

En ETP : en équivalent temps plein

A cet effectif il convient de rajouter environ 70 agents contractuels en CDD pour remplacements d'agents absents ou pour surcroûts d'activités.

L'évolution structurelle des effectifs : on peut déjà constater depuis 5 ans que le pyramidage catégoriel de la collectivité se stabilise avec une évolution due au reclassement de certains grades en catégories A et B.

Au plan national en fonction publique territoriale, la répartition moyenne est la suivante (cf INSEE % 2022) :

A 12,7 %, B 14,8 % et C 71,3 % indéterminé 1,2 %.

Sur la ville la répartition au 31/12/2024 :

A 8,11 %, B 19,14 %, C 72,74 %.

Objectifs 2024,

- Préserver cette répartition catégorielle.
- Maintenir un effectif renforcé de police municipale.
- Maintenir un service lié aux rythmes scolaires et un effectif auprès des enfants (multi accueil et ATSEM).
- Maintenir une offre importante notamment dans le domaine culturel, de proximité (France Service) et de restauration auprès des populations de la ville.
- Mener une réflexion permanente sur les remplacements non systématiques après un départ en retraite ou une mutation.
- Accroître la polyvalence afin d'assurer le service public en limitant les remplacements et les renforts.

2° Dépenses de personnel :

Traitements estimés de l'année 2024 :

	Réalisées et estimées 2024
Traitement de base	8 470 000
Nbi	110 000
Heures supplémentaires	290 000
sft	90 000
Primes et indemnités	2 157 000
Charges patronales	4 380 000
Avantages en nature	40 000

Prévisionnel 2025 :

Pour 2025 au chapitre 012 est prévu : 15 500 000 € (soit environ - 37 000 €)

Cette diminution prévue correspond à la réorganisation des services suite à des mutations et des départs en retraite tout en tenant compte des augmentations liées au GVT.

A noter que si « France Service » est transféré auprès de la Communauté d'Agglomération des Sorgues du Comtat à compter du 1/01/2025, la prévision budgétaire au chapitre 012 sera alors de 15 330 000 €.

3 ° Durée effective du travail

Le protocole sur l'aménagement et la réduction du temps de travail (août 2021) a fixé le temps de travail à la ville de Sorgues conformément à la réglementation à 1607 heures.

Nombre de jours annuels	365
Repos hebdomadaires (jours)	104
Jours fériés (base)	8
Total repos	112
Reste	253

Droit au congé (jours)	25
Reste jours de travail effectif	228
Heures effectives	1596 h arrondi à 1600h
+ journée de solidarité	7h
Total en heures	1607h

En accord avec les membres du comité technique et du conseil municipal, l'horaire (hors annualisation) est établi sur une base de 37h par semaine pour un temps complet, avec un droit de 12 jours de RTT.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	60 000,00	60 000,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		60 000,00	60 000,00

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 232 270,00	1 232 270,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		1 232 270,00	1 232 270,00

TOTAL DU BUDGET (4)	1 292 270,00	1 292 270,00
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	43 500,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		43 500,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		43 500,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	43 500,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
--------------	------------------	-------------	------------------	------------------	------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	60 000,00
---	------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	29 500,00		45 000,00	45 000,00	45 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	14 000,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		43 500,00		60 000,00	60 000,00	60 000,00

TOTAL	43 500,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
--------------	------------------	-------------	------------------	------------------	------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	60 000,00
---	------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	60 000,00
--	------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	782 928,00	0,00	705 270,00	705 270,00	705 270,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	325 000,00	0,00	455 000,00	455 000,00	455 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	6 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 113 928,00	0,00	1 170 270,00	1 170 270,00	1 170 270,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	4 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 119 928,00	0,00	1 172 270,00	1 172 270,00	1 172 270,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	29 500,00		45 000,00	45 000,00	45 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	14 000,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		43 500,00		60 000,00	60 000,00	60 000,00

TOTAL	1 163 428,00	0,00	1 232 270,00	1 232 270,00	1 232 270,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 232 270,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	582 000,00	0,00	650 000,00	650 000,00	650 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	581 428,00	0,00	574 270,00	574 270,00	574 270,00
Total des recettes de gestion courante		1 163 428,00	0,00	1 224 270,00	1 224 270,00	1 224 270,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 163 428,00	0,00	1 232 270,00	1 232 270,00	1 232 270,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

TOTAL	1 163 428,00	0,00	1 232 270,00	1 232 270,00	1 232 270,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 232 270,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	60 000,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		43 500,00	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	43 500,00	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	43 500,00	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		43 500,00	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		43 500,00	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE SORGUES - CUISINE CENTRALE - BP - 2025

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		43 500,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	29 500,00	0,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	14 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
28188	Autres immo. corporelles	14 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		43 500,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 163 428,00	0,00	0,00	1 232 270,00	1 232 270,00	0,00	1 232 270,00	1 232 270,00
011	Charges à caractère général (4)	782 928,00	0,00	0,00	705 270,00	705 270,00	0,00	705 270,00	705 270,00
60611	Eau et assainissement	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
60612	Energie - Electricité	105 000,00	0,00		85 000,00	85 000,00	0,00	85 000,00	85 000,00
60623	Alimentation	628 000,00	0,00		572 000,00	572 000,00	0,00	572 000,00	572 000,00
60631	Fournitures d'entretien	6 500,00	0,00		5 500,00	5 500,00	0,00	5 500,00	5 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	19 700,00	0,00		19 000,00	19 000,00	0,00	19 000,00	19 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	1 100,00	0,00		1 100,00	1 100,00	0,00	1 100,00	1 100,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	900,00	0,00		900,00	900,00	0,00	900,00	900,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6188	Autres frais divers	2 520,00	0,00		2 520,00	2 520,00	0,00	2 520,00	2 520,00
6231	Annonces et insertions	2 500,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
6236	Catalogues et imprimés	308,00	0,00		350,00	350,00	0,00	350,00	350,00
627	Services bancaires et assimilés	1 400,00	0,00		1 400,00	1 400,00	0,00	1 400,00	1 400,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	325 000,00	0,00		455 000,00	455 000,00		455 000,00	455 000,00
6211	Personnel affecté par CL de rattachement	0,00	0,00		455 000,00	455 000,00		455 000,00	455 000,00
6215	Personnel affecté par la commune du GFP	325 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	6 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	4 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
6542	Créances éteintes	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 113 928,00	0,00	0,00	1 170 270,00	1 170 270,00	0,00	1 170 270,00	1 170 270,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00

MAIRIE DE SORGUES - CUISINE CENTRALE - BP - 2025

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	4 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	4 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		6 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
Total des dépenses réelles		1 119 928,00	0,00	0,00	1 172 270,00	1 172 270,00	0,00	1 172 270,00	1 172 270,00
023	Virement à la section d'investissement	29 500,00			45 000,00	45 000,00		45 000,00	45 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	14 000,00			15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	14 000,00			15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		43 500,00			60 000,00	60 000,00		60 000,00	60 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 163 428,00	0,00	1 232 270,00	1 232 270,00	1 232 270,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	582 000,00	0,00	650 000,00	650 000,00	650 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	464 000,00	0,00	491 000,00	491 000,00	491 000,00
70871	Remb.frais par collectivité rattachement	118 000,00	0,00	159 000,00	159 000,00	159 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	581 428,00	0,00	574 270,00	574 270,00	574 270,00
75822	Prise en charge déficit budget annexe	581 428,00	0,00	574 270,00	574 270,00	574 270,00
Total des recettes de gestion des services		1 163 428,00	0,00	1 224 270,00	1 224 270,00	1 224 270,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		8 000,00	8 000,00	8 000,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	0,00		8 000,00	8 000,00	8 000,00
Total des recettes réelles		1 163 428,00	0,00	1 232 270,00	1 232 270,00	1 232 270,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	7 043 033,69	7 043 033,69
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		7 043 033,69	7 043 033,69
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	27 702 962,00	27 702 962,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		27 702 962,00	27 702 962,00
TOTAL DU BUDGET (4)		34 745 995,69	34 745 995,69

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	155 784,61	0,00	286 459,00	286 459,00	286 459,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	265 000,00	0,00	169 000,00	169 000,00	169 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	3 417 930,00	0,00	2 282 238,00	2 282 238,00	2 282 238,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	6 100 000,00	0,00	3 025 404,01	3 025 404,01	3 025 404,01
Total des dépenses d'équipement		9 938 714,61	0,00	5 763 101,01	5 763 101,01	5 763 101,01
10	Dotations, fonds divers et réserves	200 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	721 445,21	0,00	735 014,68	735 014,68	735 014,68
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 421 445,21	0,00	835 014,68	835 014,68	835 014,68
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		11 360 159,82	0,00	6 598 115,69	6 598 115,69	6 598 115,69

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	184 873,00		185 118,00	185 118,00	185 118,00
041	Opérations patrimoniales (7)	150 000,00		259 800,00	259 800,00	259 800,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		334 873,00		444 918,00	444 918,00	444 918,00

TOTAL	11 695 032,82	0,00	7 043 033,69	7 043 033,69	7 043 033,69
--------------	----------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 043 033,69
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	100 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	8 992 995,56	0,00	3 647 474,88	3 647 474,88	3 647 474,88
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		9 092 995,56	0,00	3 797 474,88	3 797 474,88	3 797 474,88
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	780 000,00	0,00	1 100 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	200 000,00	0,00	170 000,00	170 000,00	170 000,00
Total des recettes financières		982 000,00	0,00	1 272 000,00	1 272 000,00	1 272 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		10 074 995,56	0,00	5 069 474,88	5 069 474,88	5 069 474,88

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	70 037,26		70 763,81	70 763,81	70 763,81
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	1 400 000,00		1 642 995,00	1 642 995,00	1 642 995,00
041	Opérations patrimoniales (10)	150 000,00		259 800,00	259 800,00	259 800,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 620 037,26		1 973 558,81	1 973 558,81	1 973 558,81

TOTAL	11 695 032,82	0,00	7 043 033,69	7 043 033,69	7 043 033,69
--------------	----------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 043 033,69
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	1 528 640,81
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	6 311 748,17	0,00	6 139 988,12	6 139 988,12	6 139 988,12
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	15 647 000,00	0,00	15 553 900,00	15 553 900,00	15 553 900,00
014	Atténuations de produits	278 000,00	0,00	292 000,00	292 000,00	292 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	3 816 611,25	0,00	3 874 510,00	3 874 510,00	3 874 510,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		26 053 359,42	0,00	25 860 398,12	25 860 398,12	25 860 398,12
66	Charges financières	111 909,32	0,00	93 805,07	93 805,07	93 805,07
67	Charges spécifiques (3)	15 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		26 195 268,74	0,00	25 989 203,19	25 989 203,19	25 989 203,19

023	Virement à la section d'investissement (4)	70 037,26	0,00	70 763,81	70 763,81	70 763,81
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	1 400 000,00	0,00	1 642 995,00	1 642 995,00	1 642 995,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 470 037,26	0,00	1 713 758,81	1 713 758,81	1 713 758,81

TOTAL	27 665 306,00	0,00	27 702 962,00	27 702 962,00	27 702 962,00
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	27 702 962,00
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	142 000,00	0,00	105 000,00	105 000,00	105 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 215 500,00	0,00	1 339 800,00	1 339 800,00	1 339 800,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	9 226 747,00	0,00	9 160 283,00	9 160 283,00	9 160 283,00
731	Fiscalité locale	11 675 000,00	0,00	11 914 000,00	11 914 000,00	11 914 000,00
74	Dotations et participations (3)	4 364 186,00	0,00	4 126 761,00	4 126 761,00	4 126 761,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	852 000,00	0,00	867 000,00	867 000,00	867 000,00
Total des recettes de gestion courante		27 475 433,00	0,00	27 512 844,00	27 512 844,00	27 512 844,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	5 000,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		27 480 433,00	0,00	27 517 844,00	27 517 844,00	27 517 844,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	184 873,00		185 118,00	185 118,00	185 118,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		184 873,00		185 118,00	185 118,00	185 118,00

TOTAL	27 665 306,00	0,00	27 702 962,00	27 702 962,00	27 702 962,00
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	27 702 962,00
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	1 528 640,81	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	---------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		11 695 032,82	0,00	0,00	7 043 033,69	7 043 033,69	3 771 863,01	3 271 170,68	7 043 033,69
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	155 784,61	0,00	0,00	286 459,00	286 459,00	168 459,00	118 000,00	286 459,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	265 000,00	0,00	0,00	169 000,00	169 000,00	0,00	169 000,00	169 000,00
21	Immobilisations corporelles	3 417 930,00	0,00	0,00	2 282 238,00	2 282 238,00	578 000,00	1 704 238,00	2 282 238,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	6 100 000,00	0,00	0,00	3 025 404,01	3 025 404,01	3 025 404,01	0,00	3 025 404,01
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		9 938 714,61	0,00	0,00	5 763 101,01	5 763 101,01	3 771 863,01	1 991 238,00	5 763 101,01
10	Dotations, fonds divers et réserves	200 000,00	0,00		100 000,00	100 000,00		100 000,00	100 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	721 445,21	0,00		735 014,68	735 014,68		735 014,68	735 014,68
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		1 421 445,21	0,00	0,00	835 014,68	835 014,68	0,00	835 014,68	835 014,68
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		11 360 159,82	0,00	0,00	6 598 115,69	6 598 115,69	3 771 863,01	2 826 252,68	6 598 115,69
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	184 873,00			185 118,00	185 118,00		185 118,00	185 118,00
041	Opérations patrimoniales (7)	150 000,00			259 800,00	259 800,00		259 800,00	259 800,00
Total des dépenses d'ordre		334 873,00			444 918,00	444 918,00		444 918,00	444 918,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	0,00
---	-------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	7 043 033,69
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		11 695 032,82	0,00	7 043 033,69	7 043 033,69	7 043 033,69
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	100 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	8 992 995,56	0,00	3 647 474,88	3 647 474,88	3 647 474,88
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		9 092 995,56	0,00	3 797 474,88	3 797 474,88	3 797 474,88
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	780 000,00	0,00	1 100 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	200 000,00	0,00	170 000,00	170 000,00	170 000,00
Total des recettes financières		982 000,00	0,00	1 272 000,00	1 272 000,00	1 272 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		10 074 995,56	0,00	5 069 474,88	5 069 474,88	5 069 474,88
021	Virement de la section de fonctionnement	70 037,26		70 763,81	70 763,81	70 763,81
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	1 400 000,00		1 642 995,00	1 642 995,00	1 642 995,00
041	Opérations patrimoniales (6)	150 000,00		259 800,00	259 800,00	259 800,00
Total des recettes d'ordre		1 620 037,26		1 973 558,81	1 973 558,81	1 973 558,81

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	0,00
---	-------------

Affectation au compte 1068 (8)	0,00
---------------------------------------	-------------

Total des recettes d'investissement cumulées	7 043 033,69
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

MAIRIE DE SORGUES - BUDGET COMMUNE - BP - 2025

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		11 695 032,82	0,00	0,00	7 043 033,69	7 043 033,69	3 771 863,01	3 271 170,68	7 043 033,69
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	155 784,61	0,00	0,00	286 459,00	286 459,00	168 459,00	118 000,00	286 459,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	7 500,00	0,00	0,00	60 415,00	60 415,00	27 415,00	33 000,00	60 415,00
2031	Frais d'études	117 284,61	0,00	0,00	205 044,00	205 044,00	141 044,00	64 000,00	205 044,00
2033	Frais d'insertion	6 000,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
2051	Concessions, droits similaires	25 000,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	265 000,00	0,00	0,00	169 000,00	169 000,00	0,00	169 000,00	169 000,00
2041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	115 000,00	0,00	0,00	19 000,00	19 000,00	0,00	19 000,00	19 000,00
21	Immobilisations corporelles	3 417 930,00	0,00	0,00	2 282 238,00	2 282 238,00	578 000,00	1 704 238,00	2 282 238,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21311	Bâtiments administratifs	120 000,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00
21312	Bâtiments scolaires	300 000,00	0,00	0,00	192 000,00	192 000,00	0,00	192 000,00	192 000,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	1 003 000,00	0,00	0,00	325 000,00	325 000,00	0,00	325 000,00	325 000,00
21316	Equipements du cimetière	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
21318	Autres bâtiments publics	1 158 000,00	0,00	0,00	705 000,00	705 000,00	480 000,00	225 000,00	705 000,00
21321	Immeubles de rapport	162 000,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
21328	Autres bâtiments privés	245 000,00	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00
21534	Réseaux d'électrification	95 000,00	0,00	0,00	98 900,00	98 900,00	0,00	98 900,00	98 900,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	50 000,00	0,00	0,00	33 680,00	33 680,00	0,00	33 680,00	33 680,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	2 700,00	0,00	0,00	12 700,00	12 700,00	0,00	12 700,00	12 700,00
21828	Autres matériels de transport	45 000,00	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00
21831	Matériel informatique scolaire	27 000,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
21838	Autre matériel informatique	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	21 000,00	0,00	0,00	21 000,00	21 000,00	0,00	21 000,00	21 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobilier	0,00	0,00	0,00	45 749,00	45 749,00	0,00	45 749,00	45 749,00
2188	Autres immobilisations corporelles	114 230,00	0,00	0,00	257 209,00	257 209,00	98 000,00	159 209,00	257 209,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE SORGUES - BUDGET COMMUNE - BP - 2025

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	6 100 000,00	0,00	0,00	3 025 404,01	3 025 404,01	3 025 404,01	0,00	3 025 404,01
2313	Constructions	6 100 000,00	0,00		3 025 404,01	3 025 404,01	3 025 404,01	0,00	3 025 404,01
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		9 938 714,61	0,00	0,00	5 763 101,01	5 763 101,01	3 771 863,01	1 991 238,00	5 763 101,01
10	Dotations, fonds divers et réserves	200 000,00	0,00		100 000,00	100 000,00		100 000,00	100 000,00
10226	Taxe d'aménagement	200 000,00	0,00		100 000,00	100 000,00		100 000,00	100 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	721 445,21	0,00		735 014,68	735 014,68		735 014,68	735 014,68
1641	Emprunts en euros	719 445,21	0,00		733 014,68	733 014,68		733 014,68	733 014,68
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27638	Créance Autres établissements publics	500 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		1 421 445,21	0,00	0,00	835 014,68	835 014,68	0,00	835 014,68	835 014,68
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		11 360 159,82	0,00	0,00	6 598 115,69	6 598 115,69	3 771 863,01	2 826 252,68	6 598 115,69
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	184 873,00			185 118,00	185 118,00		185 118,00	185 118,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	104 873,00			105 118,00	105 118,00		105 118,00	105 118,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	57 283,00			57 283,00	57 283,00		57 283,00	57 283,00
13912	Subv. transf. Régions	11 503,00			11 503,00	11 503,00		11 503,00	11 503,00
13913	Subv. transf. Départements	27 666,00			27 666,00	27 666,00		27 666,00	27 666,00
139148	Subv. transf. Autres communes	6 666,00			6 666,00	6 666,00		6 666,00	6 666,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	1 755,00			2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
	Charges transférées (7)	80 000,00			80 000,00	80 000,00		80 000,00	80 000,00
21312	Bâtiments scolaires	40 000,00			40 000,00	40 000,00		40 000,00	40 000,00

MAIRIE DE SORGUES - BUDGET COMMUNE - BP - 2025

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
21318	Autres bâtiments publics	40 000,00			40 000,00	40 000,00		40 000,00	40 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	150 000,00			259 800,00	259 800,00		259 800,00	259 800,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00			6 100,00	6 100,00		6 100,00	6 100,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	0,00			2 700,00	2 700,00		2 700,00	2 700,00
21318	Autres bâtiments publics	150 000,00			56 000,00	56 000,00		56 000,00	56 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00			195 000,00	195 000,00		195 000,00	195 000,00
Total des dépenses d'ordre		334 873,00			444 918,00	444 918,00		444 918,00	444 918,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		11 695 032,82	0,00	7 043 033,69	7 043 033,69	7 043 033,69
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	100 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	100 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	8 992 995,56	0,00	3 647 474,88	3 647 474,88	3 647 474,88
1641	Emprunts en euros	8 992 995,56	0,00	3 647 474,88	3 647 474,88	3 647 474,88
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		9 092 995,56	0,00	3 797 474,88	3 797 474,88	3 797 474,88
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	780 000,00	0,00	1 100 000,00	1 100 000,00	1 100 000,00
10222	FCTVA	450 000,00	0,00	950 000,00	950 000,00	950 000,00
10226	Taxe d'aménagement	330 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	200 000,00	0,00	170 000,00	170 000,00	170 000,00
Total des recettes financières		982 000,00	0,00	1 272 000,00	1 272 000,00	1 272 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		10 074 995,56	0,00	5 069 474,88	5 069 474,88	5 069 474,88
021	Virement de la section de fonctionnement	70 037,26		70 763,81	70 763,81	70 763,81
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	1 400 000,00		1 642 995,00	1 642 995,00	1 642 995,00
2802	Frais liés à la réalisation de document	6 000,00		10 312,00	10 312,00	10 312,00
28031	Frais d'études	9 600,00		7 458,00	7 458,00	7 458,00
28041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	24 400,00		24 400,00	24 400,00	24 400,00
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	150 000,00		119 997,00	119 997,00	119 997,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	97 941,00		96 398,00	96 398,00	96 398,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	4 258,00		5 547,00	5 547,00	5 547,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	129 000,00		132 000,00	132 000,00	132 000,00
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	12 037,00		11 771,00	11 771,00	11 771,00
2804422	Sub nat privé - Bât. et installations	52 590,00		52 590,00	52 590,00	52 590,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	22 000,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	38 500,00		44 000,00	44 000,00	44 000,00

MAIRIE DE SORGUES - BUDGET COMMUNE - BP - 2025

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
28128	Autres aménagements de terrains	790,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00
281318	Autres bâtiments publics	140 419,17		140 420,00	140 420,00	140 420,00
281321	Immeubles de rapport	310 692,83		238 000,00	238 000,00	238 000,00
281328	Autres bâtiments privés	0,00		3 400,00	3 400,00	3 400,00
281351	Bâtiments publics	978,00		1 178,00	1 178,00	1 178,00
28138	Autres constructions	0,00		189,00	189,00	189,00
28141	Construct° sol autrui - Bâtiments public	213,00		213,00	213,00	213,00
28148	Construct° sol autrui - Autres construct	6 308,00		6 308,00	6 308,00	6 308,00
28152	Installations de voirie	1 737,00		1 737,00	1 737,00	1 737,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	155 317,00		151 000,00	151 000,00	151 000,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	19 800,00		21 000,00	21 000,00	21 000,00
28162	Biens historiques et culturels mobiliers	0,00		32 849,00	32 849,00	32 849,00
28181	Installations générales, aménagt divers	1 810,00		1 810,00	1 810,00	1 810,00
281828	Autres matériels de transport	89 800,00		101 000,00	101 000,00	101 000,00
281831	Matériel informatique scolaire	29 974,00		29 908,00	29 908,00	29 908,00
281838	Autre matériel informatique	49 406,00		67 000,00	67 000,00	67 000,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	6 284,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	7 435,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
28185	Matériel de téléphonie	510,00		510,00	510,00	510,00
28188	Autres immo. corporelles	32 200,00		255 000,00	255 000,00	255 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	150 000,00		259 800,00	259 800,00	259 800,00
1021	Dotation	0,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
2031	Frais d'études	135 000,00		8 600,00	8 600,00	8 600,00
2033	Frais d'insertion	15 000,00		6 200,00	6 200,00	6 200,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	0,00		195 000,00	195 000,00	195 000,00
Total des recettes d'ordre		1 620 037,26		1 973 558,81	1 973 558,81	1 973 558,81

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		27 665 306,00	0,00	0,00	27 702 962,00	27 702 962,00	2 364 286,44	25 338 675,56	27 702 962,00
011	Charges à caractère général (3)	6 311 748,17	0,00	0,00	6 139 988,12	6 139 988,12	2 364 286,44	3 775 701,68	6 139 988,12
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	15 647 000,00	0,00		15 553 900,00	15 553 900,00		15 553 900,00	15 553 900,00
014	Atténuations de produits	278 000,00	0,00		292 000,00	292 000,00		292 000,00	292 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	3 816 611,25	0,00	0,00	3 874 510,00	3 874 510,00	0,00	3 874 510,00	3 874 510,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		26 053 359,42	0,00	0,00	25 860 398,12	25 860 398,12	2 364 286,44	23 496 111,68	25 860 398,12
66	Charges financières	111 909,32	0,00		93 805,07	93 805,07		93 805,07	93 805,07
67	Charges spécifiques (3)	15 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	15 000,00			15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		141 909,32	0,00	0,00	128 805,07	128 805,07		128 805,07	128 805,07
Total des dépenses réelles		26 195 268,74	0,00	0,00	25 989 203,19	25 989 203,19	2 364 286,44	23 624 916,75	25 989 203,19
023	Virement à la section d'investissement	70 037,26			70 763,81	70 763,81		70 763,81	70 763,81
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	1 400 000,00			1 642 995,00	1 642 995,00		1 642 995,00	1 642 995,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 470 037,26			1 713 758,81	1 713 758,81		1 713 758,81	1 713 758,81

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	27 702 962,00
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		27 665 306,00	0,00	27 702 962,00	27 702 962,00	27 702 962,00
013	Atténuations de charges (2)	142 000,00	0,00	105 000,00	105 000,00	105 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 215 500,00	0,00	1 339 800,00	1 339 800,00	1 339 800,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	9 226 747,00	0,00	9 160 283,00	9 160 283,00	9 160 283,00
731	Fiscalité locale	11 675 000,00	0,00	11 914 000,00	11 914 000,00	11 914 000,00
74	Dotations et participations (2)	4 364 186,00	0,00	4 126 761,00	4 126 761,00	4 126 761,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	852 000,00	0,00	867 000,00	867 000,00	867 000,00
Total des recettes de gestion des services		27 475 433,00	0,00	27 512 844,00	27 512 844,00	27 512 844,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
Total des recettes financières		5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
Total des recettes réelles		27 480 433,00	0,00	27 517 844,00	27 517 844,00	27 517 844,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	184 873,00	0,00	185 118,00	185 118,00	185 118,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		184 873,00	0,00	185 118,00	185 118,00	185 118,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	0,00
--	-------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	27 702 962,00
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		27 665 306,00	0,00	0,00	27 702 962,00	27 702 962,00	2 364 286,44	25 338 675,56	27 702 962,00
011	Charges à caractère général (4)	6 311 748,17	0,00	0,00	6 139 988,12	6 139 988,12	2 364 286,44	3 775 701,68	6 139 988,12
60611	Eau et assainissement	190 000,00	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00
60612	Energie - Electricité	2 100 000,00	0,00	0,00	1 850 000,00	1 850 000,00	1 850 000,00	0,00	1 850 000,00
60622	Carburants	85 000,00	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00
60623	Alimentation	10 050,00	0,00	0,00	12 600,00	12 600,00	0,00	12 600,00	12 600,00
60624	Produits de traitement	260,00	0,00	0,00	260,00	260,00	0,00	260,00	260,00
60628	Autres fournitures non stockées	14 770,00	0,00	0,00	14 209,78	14 209,78	0,00	14 209,78	14 209,78
60631	Fournitures d'entretien	41 000,00	0,00	0,00	36 000,00	36 000,00	0,00	36 000,00	36 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	318 321,00	0,00	0,00	298 857,00	298 857,00	0,00	298 857,00	298 857,00
60633	Fournitures de voirie	600,00	0,00	0,00	500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
60636	Habillement et vêtements de travail	30 350,00	0,00	0,00	39 750,00	39 750,00	0,00	39 750,00	39 750,00
6064	Fournitures administratives	22 196,00	0,00	0,00	26 550,00	26 550,00	0,00	26 550,00	26 550,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	56 050,00	0,00	0,00	55 930,00	55 930,00	0,00	55 930,00	55 930,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	580,00	0,00	0,00	3 130,00	3 130,00	0,00	3 130,00	3 130,00
6067	Fournitures scolaires	71 000,00	0,00	0,00	77 000,00	77 000,00	0,00	77 000,00	77 000,00
6068	Autres matières et fournitures	30 427,00	0,00	0,00	29 000,00	29 000,00	0,00	29 000,00	29 000,00
611	Contrats de prestations de services	140 000,00	0,00	0,00	70 000,00	70 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00
61228	Autres	3 916,80	0,00	0,00	3 916,80	3 916,80	0,00	3 916,80	3 916,80
6132	Locations immobilières	4 000,00	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
61351	Matériel roulant	12 213,00	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
61358	Autres	153 719,24	0,00	0,00	145 719,24	145 719,24	23 466,24	122 253,00	145 719,24
614	Charges locatives et de copropriété	90 000,00	0,00	0,00	105 000,00	105 000,00	0,00	105 000,00	105 000,00
61521	Entretien terrains	52 000,00	0,00	0,00	42 000,00	42 000,00	0,00	42 000,00	42 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	168 740,00	0,00	0,00	128 770,00	128 770,00	0,00	128 770,00	128 770,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	12 000,00	0,00	0,00	14 000,00	14 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00
61524	Entretien bois et forêts	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
61551	Entretien matériel roulant	70 000,00	0,00	0,00	90 000,00	90 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	96 650,00	0,00	0,00	107 330,00	107 330,00	0,00	107 330,00	107 330,00
6156	Maintenance	230 477,79	0,00	0,00	257 396,44	257 396,44	89 974,20	167 422,24	257 396,44
6161	Multirisques	100 000,00	0,00	0,00	98 000,00	98 000,00	98 000,00	0,00	98 000,00
6168	Autres primes d'assurance	160 000,00	0,00	0,00	232 000,00	232 000,00	232 000,00	0,00	232 000,00
617	Etudes et recherches	49 000,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
6182	Documentation générale et technique	13 650,00	0,00	0,00	13 450,00	13 450,00	0,00	13 450,00	13 450,00

MAIRIE DE SORGUES - BUDGET COMMUNE - BP - 2025

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6184	Versements à des organismes de formation	62 450,00	0,00		64 950,00	64 950,00	0,00	64 950,00	64 950,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	1 100,00	0,00		1 100,00	1 100,00	0,00	1 100,00	1 100,00
6188	Autres frais divers	4 290,00	0,00		3 840,00	3 840,00	0,00	3 840,00	3 840,00
62268	Autres honoraires, conseils	5 800,00	0,00		8 600,00	8 600,00	0,00	8 600,00	8 600,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	46 000,00	0,00		38 000,00	38 000,00	0,00	38 000,00	38 000,00
6228	Divers	6 000,00	0,00		5 800,00	5 800,00	0,00	5 800,00	5 800,00
6231	Annonces et insertions	21 600,00	0,00		18 600,00	18 600,00	0,00	18 600,00	18 600,00
6232	Fêtes et cérémonies	231 420,00	0,00		229 838,00	229 838,00	0,00	229 838,00	229 838,00
6236	Catalogues et imprimés	50 580,00	0,00		59 790,00	59 790,00	0,00	59 790,00	59 790,00
6238	Divers	32 700,00	0,00		23 500,00	23 500,00	0,00	23 500,00	23 500,00
6245	Transports de personnes extérieures	42 500,00	0,00		49 500,00	49 500,00	0,00	49 500,00	49 500,00
6251	Voyages, déplacements et missions	7 700,00	0,00		5 300,00	5 300,00	0,00	5 300,00	5 300,00
6261	Frais d'affranchissement	48 000,00	0,00		38 000,00	38 000,00	0,00	38 000,00	38 000,00
6262	Frais de télécommunications	97 000,00	0,00		90 000,00	90 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00
627	Services bancaires et assimilés	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	51 142,00	0,00		51 530,00	51 530,00	0,00	51 530,00	51 530,00
6282	Frais de gardiennage	21 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	418 754,84	0,00		470 793,36	470 793,36	0,00	470 793,36	470 793,36
6284	Redevances pour services rendus	4 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
62872	Remb. frais budgets annexes et régies	118 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628721	Remb. frais aux BA/régies sans ps.morale	0,00	0,00		159 000,00	159 000,00	0,00	159 000,00	159 000,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	1 402,50	0,00		1 402,50	1 402,50	0,00	1 402,50	1 402,50
62878	Remb. frais à des tiers	3 500,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6288	Autres services extérieurs	452 188,00	0,00		461 075,00	461 075,00	70 846,00	390 229,00	461 075,00
63512	Taxes foncières	220 000,00	0,00		230 000,00	230 000,00	0,00	230 000,00	230 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	17 550,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	15 647 000,00	0,00		15 553 900,00	15 553 900,00		15 553 900,00	15 553 900,00
6218	Autre personnel extérieur	45 900,00	0,00		38 750,00	38 750,00		38 750,00	38 750,00
6331	Versement mobilité	46 130,00	0,00		43 100,00	43 100,00		43 100,00	43 100,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	46 130,00	0,00		43 100,00	43 100,00		43 100,00	43 100,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	154 740,00	0,00		149 750,00	149 750,00		149 750,00	149 750,00
64111	Rémunération principale titulaires	7 632 360,00	0,00		7 743 300,00	7 743 300,00		7 743 300,00	7 743 300,00
64112	SFT, indemnité de résidence	72 060,00	0,00		74 650,00	74 650,00		74 650,00	74 650,00
64113	NBI	108 720,00	0,00		152 450,00	152 450,00		152 450,00	152 450,00
64118	Autres indemnités	2 194 030,00	0,00		2 349 080,00	2 349 080,00		2 349 080,00	2 349 080,00

MAIRIE DE SORGUES - BUDGET COMMUNE - BP - 2025

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
64131	Rémunérations	1 117 220,00	0,00		734 650,00	734 650,00		734 650,00	734 650,00
64132	SFT, indemnité de résidence	6 080,00	0,00		5 450,00	5 450,00		5 450,00	5 450,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 443 070,00	0,00		1 357 950,00	1 357 950,00		1 357 950,00	1 357 950,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	2 457 160,00	0,00		2 547 650,00	2 547 650,00		2 547 650,00	2 547 650,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	45 360,00	0,00		30 100,00	30 100,00		30 100,00	30 100,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	66 240,00	0,00		79 420,00	79 420,00		79 420,00	79 420,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	56 800,00	0,00		55 900,00	55 900,00		55 900,00	55 900,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	110 000,00	0,00		100 000,00	100 000,00		100 000,00	100 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	45 000,00	0,00		45 600,00	45 600,00		45 600,00	45 600,00
6488	Autres	0,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
014	Atténuations de produits	278 000,00	0,00		292 000,00	292 000,00		292 000,00	292 000,00
7391111	Dégrèv. TFPNB / jeunes agriculteurs	3 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	275 000,00	0,00		292 000,00	292 000,00		292 000,00	292 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	3 816 611,25	0,00	0,00	3 874 510,00	3 874 510,00	0,00	3 874 510,00	3 874 510,00
65131	Bourses	18 500,00	0,00		13 500,00	13 500,00	0,00	13 500,00	13 500,00
65311	Indemnités de fonction	178 800,00	0,00		170 550,00	170 550,00	0,00	170 550,00	170 550,00
65312	Frais de mission et de déplacement	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
65313	Cotisations de retraite	11 100,00	0,00		9 750,00	9 750,00	0,00	9 750,00	9 750,00
65315	Formation	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	350,00	0,00		350,00	350,00	0,00	350,00	350,00
6541	Créances admises en non-valeur	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6542	Créances éteintes	5 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6553	Service d'incendie	904 703,00	0,00		930 119,00	930 119,00	0,00	930 119,00	930 119,00
6558	Autres contributions obligatoires	8 000,00	0,00		12 100,00	12 100,00	0,00	12 100,00	12 100,00
657362	Subv. Fonct. BA/régies	550 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	0,00	0,00		550 000,00	550 000,00	0,00	550 000,00	550 000,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	15 432,00	0,00		7 300,00	7 300,00	0,00	7 300,00	7 300,00
65741	Subv. de fonctionnement aux ménages	500,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	1 470 592,25	0,00		1 514 711,00	1 514 711,00	0,00	1 514 711,00	1 514 711,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	26 180,00	0,00		27 860,00	27 860,00	0,00	27 860,00	27 860,00
65818	Autres	3 226,00	0,00		21 000,00	21 000,00	0,00	21 000,00	21 000,00

MAIRIE DE SORGUES - BUDGET COMMUNE - BP - 2025

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
65821	Déficit des budgets annexes administrati	581 428,00	0,00		574 270,00	574 270,00	0,00	574 270,00	574 270,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
65888	Autres	14 800,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		26 053 359,42	0,00	0,00	25 860 398,12	25 860 398,12	2 364 286,44	23 496 111,68	25 860 398,12
66	Charges financières	111 909,32	0,00		93 805,07	93 805,07		93 805,07	93 805,07
66111	Intérêts réglés à l'échéance	114 647,48	0,00		96 725,11	96 725,11		96 725,11	96 725,11
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-4 738,16	0,00		-4 920,04	-4 920,04		-4 920,04	-4 920,04
6618	Intérêts des autres dettes	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
67	Charges spécifiques (4)	15 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	15 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	15 000,00			15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	15 000,00			15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		141 909,32	0,00	0,00	128 805,07	128 805,07		128 805,07	128 805,07
Total des dépenses réelles		26 195 268,74	0,00	0,00	25 989 203,19	25 989 203,19	2 364 286,44	23 624 916,75	25 989 203,19
023	Virement à la section d'investissement	70 037,26			70 763,81	70 763,81		70 763,81	70 763,81
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	1 400 000,00			1 642 995,00	1 642 995,00		1 642 995,00	1 642 995,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	1 400 000,00			1 642 995,00	1 642 995,00		1 642 995,00	1 642 995,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 470 037,26			1 713 758,81	1 713 758,81		1 713 758,81	1 713 758,81

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	10 018,64
Montant des ICNE de l'exercice N-1	14 938,68
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-4 920,04

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

MAIRIE DE SORGUES - BUDGET COMMUNE - BP - 2025

- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040*) (*DF 043 = RF 043*).
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		27 665 306,00	0,00	27 702 962,00	27 702 962,00	27 702 962,00
013	Atténuations de charges (3)	142 000,00	0,00	105 000,00	105 000,00	105 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	142 000,00	0,00	105 000,00	105 000,00	105 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 215 500,00	0,00	1 339 800,00	1 339 800,00	1 339 800,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	35 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
70323	Red. occupation dom. public	56 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00
70328	Autres droits stationnement et location	25 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	500,00	0,00	800,00	800,00	800,00
7062	Redevances services à caractère culturel	74 000,00	0,00	74 000,00	74 000,00	74 000,00
70631	Redevances services à caractère sportif	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
7066	Redevances services à caractère social	267 000,00	0,00	272 000,00	272 000,00	272 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	30 000,00	0,00	32 000,00	32 000,00	32 000,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
70841	Mise à dispo personnel CL de rattach.	325 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708421	Mise dispo pers. BA/régie sans ps.morale	0,00	0,00	455 000,00	455 000,00	455 000,00
70846	Mise à dispo personnel GFP de rattach.	53 000,00	0,00	81 000,00	81 000,00	81 000,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	111 000,00	0,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00
70873	Remb. frais par le CCAS/CIAS	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
70878	Remb. frais par des tiers	95 000,00	0,00	95 000,00	95 000,00	95 000,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	4 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	9 226 747,00	0,00	9 160 283,00	9 160 283,00	9 160 283,00
73211	Attribution de compensation	8 726 747,00	0,00	8 660 283,00	8 660 283,00	8 660 283,00
7332	Taxe additionnelle droits de mutation	500 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
731	Fiscalité locale	11 675 000,00	0,00	11 914 000,00	11 914 000,00	11 914 000,00
73111	Impôts directs locaux	11 000 000,00	0,00	11 259 000,00	11 259 000,00	11 259 000,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	470 000,00	0,00	460 000,00	460 000,00	460 000,00
73154	Droits de place	55 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	150 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
74	Dotations et participations (3)	4 364 186,00	0,00	4 126 761,00	4 126 761,00	4 126 761,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	714 936,00	0,00	579 332,00	579 332,00	579 332,00
741123	DSU des communes	889 000,00	0,00	977 118,00	977 118,00	977 118,00
744	FCTVA	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	284 500,00	0,00	53 500,00	53 500,00	53 500,00
7473	Participation départements	61 000,00	0,00	36 000,00	36 000,00	36 000,00
74748	Participation autres communes	15 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00	16 000,00

MAIRIE DE SORGUES - BUDGET COMMUNE - BP - 2025

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
7478222	Participation Caisses alloc. familiales	978 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7478223	Organismes régis par Code mutualité	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	0,00	0,00	1 017 793,00	1 017 793,00	1 017 793,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	1 373 000,00	0,00	1 403 518,00	1 403 518,00	1 403 518,00
7484	Dotations de recensement	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00
7485	Dotations pour les titres sécurisés	35 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	852 000,00	0,00	867 000,00	867 000,00	867 000,00
752	Revenus des immeubles	850 000,00	0,00	840 000,00	840 000,00	840 000,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
75814	Redevance sur l'énergie hydraulique	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
Total des recettes de gestion des services		27 475 433,00	0,00	27 512 844,00	27 512 844,00	27 512 844,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	5 000,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	5 000,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
Total des recettes réelles		27 480 433,00	0,00	27 517 844,00	27 517 844,00	27 517 844,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	184 873,00		185 118,00	185 118,00	185 118,00
722	Immobilisations corporelles	80 000,00		80 000,00	80 000,00	80 000,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résult	104 873,00		105 118,00	105 118,00	105 118,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		184 873,00		185 118,00	185 118,00	185 118,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DETAIL DE L'OFFRE DE REAMENAGEMENT

Emprunteur : 000289213 - SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE SORGUES (84)

Date de valeur : 01/01/2025

Réaménagement de la dette

1. Différé d'amortissement de 2 ans avec passage en double révisabilité et application d'un taux de progressivité de +1.75%

CARACTERISTIQUES APRES REAMENAGEMENT

N° ligne du prêt	CRD (en €)	Stock d'ICO maintenus (en €)	Stock d'ID maintenus (en €)	Soulté payée (en €)	KRD (en €)	Durée de la période	Taux de période (en %)	TEG (en %)	Commission	Taux d'intérêt Phase 1 / Phase 2	Durée totale : durée Phase 1 / Phase 2	Profil d'amortissement	Modalité de révision	Différé Amort	Différé Total	Périodicité	Taux de Progressivité Ech Phase 1 / Phase 2	Taux de Prog. Ech Calc. Phase 1 / Phase 2	Taux de Progression Amort	Date de prochaine échéance	Mode calcul intérêts	Base calcul intérêts	Conditions de remboursement anticipé	Type de garantie	Quotité garantie (en %)	Dénomination du garant ou Désignation de garantie
1127303	1 092 390,33		0,00	0,00	1 092 390,33	A	3,61	3,61	327,72	LA+0,600 /	10,00 : 10,00 /	Échéance prioritaire (intérêts différés)	DR	24,00	0,00	A	1,750 /	1,750 /	0,000	01/01/2026	E	30 / 360	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Collectivités locales	100,00	CMNE DE SORGUES
1223186	254 966,58		0,00	0,00	254 966,58	A	3,60	3,60	76,49	LA+0,600 /	28,00 : 28,00 /	Échéance prioritaire (intérêts différés)	DR	24,00	0,00	A	1,750 /	1,750 /	0,000	01/01/2026	E	30 / 360	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Collectivités locales	100,00	CMNE DE SORGUES
5013462	398 884,97		0,00	0,00	398 884,97	A	3,60	3,60	119,67	LA+0,600 /	31,00 : 31,00 /	Échéance prioritaire (intérêts différés)	DR	24,00	0,00	A	1,750 /	1,750 /	0,000	01/01/2026	E	30 / 360	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Collectivités locales	100,00	CMNE DE SORGUES
5016404	302 703,66		0,00	0,00	302 703,66	A	3,60	3,60	90,81	LA+0,600 /	30,00 : 30,00 /	Échéance prioritaire (intérêts différés)	DR	24,00	0,00	A	1,750 /	1,750 /	0,000	01/01/2026	E	30 / 360	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Collectivités locales	100,00	CMNE DE SORGUES
5038315	286 091,29		0,00	0,00	286 091,29	A	3,60	3,60	85,83	LA+0,600 /	33,00 : 33,00 /	Échéance prioritaire (intérêts différés)	DR	24,00	0,00	A	1,750 /	1,750 /	0,000	01/01/2026	E	30 / 360	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Collectivités locales	100,00	CMNE DE SORGUES
5038316	104 789,53		371,06	0,00	105 160,59	A	3,60	3,60	31,55	LA+0,600 /	43,00 : 43,00 /	Échéance prioritaire (intérêts différés)	DR	24,00	0,00	A	1,750 /	1,750 /	0,000	01/01/2026	E	30 / 360	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Collectivités locales	100,00	CMNE DE SORGUES
5091950	219 343,64		0,00	0,00	219 343,64	A	3,60	3,60	65,80	LA+0,600 /	31,00 : 31,00 /	Échéance prioritaire (intérêts différés)	DR	24,00	0,00	A	1,750 /	1,750 /	0,000	01/01/2026	E	30 / 360	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Collectivités locales	100,00	CMNE DE SORGUES
5091969	224 599,76		0,00	0,00	224 599,76	A	3,60	3,60	67,38	LA+0,600 /	33,00 : 33,00 /	Échéance prioritaire (intérêts différés)	DR	24,00	0,00	A	1,750 /	1,750 /	0,000	01/01/2026	E	30 / 360	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Collectivités locales	100,00	CMNE DE SORGUES
5091970	93 560,98		331,31	0,00	93 892,29	A	3,60	3,60	28,17	LA+0,600 /	43,00 : 43,00 /	Échéance prioritaire (intérêts différés)	DR	24,00	0,00	A	1,750 /	1,750 /	0,000	01/01/2026	E	30 / 360	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Collectivités locales	100,00	CMNE DE SORGUES
5092173	689 237,73		0,00	0,00	689 237,73	A	3,60	3,60	206,77	LA+0,600 /	34,00 : 34,00 /	Échéance prioritaire (intérêts différés)	DR	24,00	0,00	A	1,750 /	1,750 /	0,000	01/01/2026	E	30 / 360	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Collectivités locales	100,00	CMNE DE SORGUES
5092174	95 025,24		526,62	0,00	95 551,86	A	3,60	3,60	28,67	LA+0,600 /	44,00 : 44,00 /	Échéance prioritaire (intérêts différés)	DR	24,00	0,00	A	1,750 /	1,750 /	0,000	01/01/2026	E	30 / 360	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Collectivités locales	100,00	CMNE DE SORGUES
5132831	1 251 185,12		0,00	0,00	1 251 185,12	A	3,60	3,60	375,36	LA+0,600 /	34,00 : 34,00 /	Échéance prioritaire (intérêts différés)	DR	24,00	0,00	A	1,750 /	1,750 /	0,000	01/01/2026	E	30 / 360	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Collectivités locales	100,00	CMNE DE SORGUES
5132832	427 613,51		2 369,77	0,00	429 983,28	A	3,60	3,60	128,98	LA+0,600 /	44,00 : 44,00 /	Échéance prioritaire (intérêts différés)	DR	24,00	0,00	A	1,750 /	1,750 /	0,000	01/01/2026	E	30 / 360	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Collectivités locales	100,00	CMNE DE SORGUES
	5 440 392,34	0,00	3 598,76	0,00	5 443 991,10																					

2. Passage en double révisabilité et application d'un taux de progressivité de +1.50%

Périodicité d'échéance (M:Mensuelle; T:Trimestrielle; S:Semestrielle; A:Annuelle)
Mode de calcul des intérêts (E:Equivalent; P:Proportionnel)

Caisse des dépôts et consignations
Immeuble Les Docks - 10, place de la Joliette - Atrium 10.5 - 13002 Marseille - Tél : 04 91 39 59 00
provence-alpes-cote-d-azur@caissedesdepots.fr

banquedesterritoires.fr | @BanqueDesTerr

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

DETAIL DE L'OFFRE DE REAMENAGEMENT

CARACTERISTIQUES APRES REAMENAGEMENT

N° ligne du prêt	CRD (en €)	Stock d'ICO maintenus (en €)	Stock d'ID maintenus (en €)	Souste payée (en €)	KRD (en €)	Durée de la période	Taux de période (en %)	TEG (en %)	Commission	Taux d'intérêt Phase 1 / Phase 2	Durée totale : durée Phase 1 / Phase 2	Profil d'amortissement	Modalité de révision	Différé Amort	Différé Total	Périodicité	Taux de Progressivité Ech Phase 1 / Phase 2	Taux de Prog. Ech Calc. Phase 1 / Phase 2	Taux de Progression Amort	Date de prochaine échéance	Mode calcul intérêts	Base calcul intérêts	Conditions de remboursement anticipé	Type de garantie	Quotité garantie (en %)	Dénomination du garant ou Désignation de garantie
1102934	295 953,48		0,00	0,00	295 953,48	A	3,80	3,80	88,79	LA+0,800 /	33,00 : 33,00 /	Echéance prioritaire (intérêts différés)	DR	0,00	0,00	A	1,500 /	1,500 /	0,000	01/01/2026	E	30 / 360	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Collectivités locales	100,00	CMNE DE SORGUES
1102935	1 116 009,32		0,00	0,00	1 116 009,32	A	3,80	3,80	334,80	LA+0,800 /	23,00 : 23,00 /	Echéance prioritaire (intérêts différés)	DR	0,00	0,00	A	1,500 /	1,500 /	0,000	01/01/2026	E	30 / 360	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Collectivités locales	100,00	CMNE DE SORGUES
	1 411 962,80	0,00	0,00	0,00	1 411 962,80																					

Entre les soussignés,

La Ville de Sorgues, représentée par son Maire, Thierry LAGNEAU,
Sise 80 route d'Entraigues
CS 50142 84706 SORGUES Cedex

Ci-après dénommée « la Ville »
D'une part,

Et

M, étudiant en médecine,
Demeurant

Ci-après dénommé « l'étudiant »
D'autre part,

Ensemble dénommés « les parties »

CADRE JURIDIQUE - TEXTES DE RÉFÉRENCE

Vu le 1° de l'article L1434-4 du code de la santé publique, qui dispose que le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé détermine par arrêté les zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins ;

Vu l'arrêté DSDP-0122-0179-I du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé (A.R.S) Provence Alpes Côte-d'Azur en date du 2 février 2022, relatif à la détermination desdites zones pour la profession de médecin, classant la Ville de Sorgues en zone d'action complémentaire ;

Vu l'article L1511-8 du code général des collectivités territoriales permettant aux collectivités territoriales situées dans une zone carencée conformément à l'arrêté du Directeur Général de l'A.R.S, d'attribuer des aides destinées à favoriser l'installation ou le maintien de professionnels de santé ;

Vu le II de l'article L1511-8 du code général des collectivités territoriales, relatif à l'octroi d'une indemnité d'étude et de projet professionnel aux étudiants en médecine s'engageant, en contrepartie, à s'installer sur le territoire de la collectivité ;

Vu la délibération du conseil municipal du 18 Décembre 2024 arrêtant les modalités d'octroi de ladite indemnité d'étude et de projet professionnel ;

Vu l'avis du jury de sélection faisant suite à la réception des candidatures.

PREAMBULE

Conformément à l'article L1434-4 du code de la santé publique, le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé détermine par arrêté, les zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins.

A ce titre, l'arrêté DSDP-0122-0179-I du 2 février 2022 classe la Ville de Sorgues en zone d'action complémentaire concernant l'offre de soins de médecine générale.

Le code général des collectivités territoriales permet ainsi à la collectivité d'octroyer une « indemnité d'étude et de projet professionnel » aux étudiants en médecine, en contrepartie de leur engagement à s'installer durant plusieurs années sur le territoire sorguais.

ARTICLE 1 : DISPOSITIONS GENERALES

1.1 : FORMATION ELIGIBLE

Etudiant en médecine, à compter de la troisième année de médecine, inscrit dans une université française.

1.2 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est valable à compter de sa signature entre les parties :

- Durant l'ensemble des études jusqu'à l'obtention du diplôme ;
- Ainsi que jusqu'au terme des engagements contractuels visés aux articles 3.1 et 3.2.

ARTICLE 2 : MONTANT ET MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA BOURSE

Le Conseil municipal a choisi d'octroyer six bourses.

Les six étudiants sélectionnés en bénéficieront jusqu'à la fin de leurs études de médecine, dans le respect des conditions d'attribution mentionnées à l'article 3 de la présente convention.

La bourse proposée correspond à un montant mensuel de 900 €, versée mensuellement par virement bancaire.

La bourse sera maintenue durant toutes les périodes de stages intégrés au cursus.
Son versement prendra fin dès l'obtention du diplôme.

La bourse doit être déclarée au titre des impôts sur le revenu, et est cumulable avec la bourse de l'État (CESP – Contrat d'engagement de service public) et avec les bourses sur critères sociaux.

Par ailleurs, en application de l'article L. 1611-4 du code général des collectivités territoriales, « tout cocontractant, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumis au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée »

ARTICLE 3 : CONDITIONS D'ATTRIBUTION

3.1 : ENGAGEMENTS DU BÉNÉFICIAIRE

En contrepartie du versement de la bourse, l'étudiant s'engage à :

- S'installer sur le territoire communal de Sorgues ;
- Dans un délai d'un an maximum qui suit l'obtention du diplôme permettant l'exercice de la médecine générale ;
- En vue d'exercer une activité de médecine générale ;

- Pendant une durée identique à celle de versement de la bourse (intégrant les cas spécifiques prévus à l'article 3.2).

3.2 : CAS SPÉCIFIQUES

Non validation d'un stage d'internat (6 mois)

En cas de non-validation d'un stage donnant lieu à un stage supplémentaire, l'étudiant doit en informer la commune de Sorgues au moment des inscriptions pour l'année suivante (actualisation annuelle des informations - article 4 de la présente convention).

Le versement de la bourse sera maintenu durant ce stage supplémentaire.

En contrepartie, la durée d'installation sur le territoire de Sorgues à laquelle l'étudiant s'engage sera allongée de la durée du stage supplémentaire.

Suspension des études

L'étudiant a la possibilité de suspendre sa formation s'il obtient l'accord de son institut de formation ; il en informe dans les meilleurs délais la Ville, qui en accusera réception.

Une suspension n'est pas considérée comme un redoublement lorsque l'étudiant reprend sa formation au stade où il l'avait suspendue.

La suspension de la formation donne lieu à la suspension concomitante de la bourse.

La suspension des études ne peut excéder une année ; au-delà d'une année de suspension, il sera procédé au remboursement par l'étudiant de la totalité de la bourse perçue.

Redoublement

En cas de redoublement, le versement de la bourse est maintenu dans la limite d'une seule année de redoublement. En contrepartie, la durée d'installation sur le territoire de Sorgues à laquelle l'étudiant s'engage sera allongée d'un an.

Indisponibilité médicale

Durant l'exercice de l'activité de médecin généraliste, en cas d'indisponibilité médicale dûment justifiée, la durée d'engagement sera prorogée à due concurrence de la durée d'indisponibilité.

ARTICLE 4 : ACTUALISATION DES INFORMATIONS DE L'ETUDIANT

À chaque rentrée universitaire, l'étudiant doit actualiser ses données, en envoyant le formulaire et les pièces justificatives figurant à l'annexe 4 de la présente convention, au plus tard le 1^{er} novembre.

L'actualisation des données doit être effectuée par courrier adressé au Maire de la commune, et envoyée à l'adresse de la Mairie de Sorgues : CS 50142 84706 Sorgues Cedex.

En outre, tout changement de situation durable affectant les conditions d'éligibilité ou d'attribution de la bourse au cours de l'année universitaire, devra être communiqué à la commune de Sorgues dans un délai d'un mois à compter de la date du changement en question.

ARTICLE 5 : DISPOSITIONS RELATIVES À LA FIN DU VERSEMENT DE LA BOURSE ET DE LA CONVENTION

5.1 : FIN DU VERSEMENT

Le versement de la bourse s'arrête à la fin des études de médecine.

Dans un délai maximum d'un an à la suite de l'obtention de son Diplôme d'État de Docteur en Médecine, l'étudiant adressera au Maire de la commune, par courrier recommandé avec accusé de réception, une copie de ce dernier et le document officiel attestant de son installation sur le territoire communal (bail, inscription à l'ordre des médecins...).

5.2 : RESILIATION ANTICIPEE

La Ville pourra mettre fin, à tout moment, à l'exécution de la présente convention pour un motif d'intérêt général.

La décision de résiliation de la convention est notifiée au cocontractant par lettre recommandée avec accusé de réception. Sous réserve des dispositions particulières mentionnées ci-après, la résiliation prend effet à la date fixée dans la décision de résiliation ou, à défaut, à la date de sa notification.

ARTICLE 6 : CAS DE REMBOURSEMENT DE LA BOURSE PERÇUE

En cas de non-respect des engagements d'installation et d'exercice, le remboursement de l'indemnité perçue est dû :

1. En totalité

- En cas de cessation des études avant l'obtention du diplôme ;
- En cas de non-installation dans le délai prévu à l'article 3.1 de la présente convention,
- En cas d'exercice d'une activité autre que la médecine générale.

2. Partiellement : en proportion de la durée d'exercice sur le territoire

- Si la durée d'installation est inférieure à celle prévue à l'article 3.1 de la présente convention ;
- En cas d'interdiction d'exercice, radiation de l'ordre des médecins.

3. Absence de remboursement

- En cas de décès,
- En cas de maladie/incapacité ne permettant pas de continuer les études de médecine ou d'exercer la médecine, sur présentation d'un certificat médical.

Lorsqu'un étudiant est tenu de reverser tout ou partie du montant de la bourse, un courrier lui notifiant l'ordre de reversement lui est adressé par le Trésorier Public.

Le remboursement est exigible en intégralité au plus tard dans les six mois suivant la notification du remboursement.

À réception de l'avis des sommes à payer, l'étudiant a la possibilité de solliciter auprès des services du Trésor Public, l'échelonnement du remboursement de la somme due.

ARTICLE 7 : RÈGLEMENT DES LITIGES

En cas de différend portant sur l'application de la présente convention, un accord sera recherché par les parties.

Si le différend persiste, le litige sera porté devant le tribunal administratif de Nîmes.

Le présent contrat tombe sous les règles du droit français en vigueur à la date de la signature.

ARTICLE 8 : CONFIDENTIALITE ET PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

8.1. CONFIDENTIALITE

Tous les documents et les données récoltées via tous les logiciels, emails, fiches de liaison sont strictement couverts par le secret professionnel (article 226-13 du code pénal). Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité durant toute l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Conformément aux articles 34 et 35 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le cocontractant s'engage à prendre toute précaution utile afin de préserver la sécurité des informations et notamment, d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des personnes non autorisées.

Le cocontractant s'engage à respecter, de façon absolue, les obligations suivantes et à les faire respecter par son personnel et ses sous-traitants :

- ne prendre aucune copie des documents et supports d'informations confiés, à l'exception de celles nécessaires pour les besoins de l'exécution de sa prestation, objet de la présente convention ;
- ne pas utiliser les documents et informations traités à des fins autres que celles spécifiées dans le cadre de la convention ;
- ne pas divulguer ces documents ou informations à d'autres personnes, qu'il s'agisse de personnes privées ou publiques, physiques ou morales ;
- prendre toutes mesures permettant d'éviter toute utilisation détournée ou frauduleuse des fichiers informatiques en cours d'exécution de la convention ;
- prendre toutes mesures, notamment de sécurité matérielle, pour assurer la conservation des documents et informations traités tout au long de la durée de la présente convention.

En fin de convention, et conformément à la durée légale de conservation des documents, il s'engage à :

- procéder à la destruction de tous fichiers manuels ou informatisés stockant les informations saisies, sauf en cas de continuité de l'action ;
- ou à restituer intégralement les supports d'informations selon les modalités prévues à la présente convention.

Si, pour l'exécution de la présente convention, les parties ont recours à des prestataires de services, ceux-ci doivent présenter des garanties identiques pour assurer la mise en oeuvre des mesures et des règles de confidentialité sus-énoncées.

Dans ce cas, les parties s'engagent à faire souscrire à ces prestataires de services les mêmes engagements que ceux figurant dans le présent article. A défaut, un engagement spécifique doit être signé par lesdits prestataires mettant à la charge de ces derniers les obligations sus-énoncées.

La Ville de Sorgues se réserve le droit de procéder à toute vérification qui lui paraîtrait utile pour constater le respect des obligations précitées par le cocontractant.

Il est rappelé qu'en cas de non-respect des dispositions précitées, la responsabilité du titulaire peut également être engagée sur la base des dispositions des articles 226-17 et 226-5 du code pénal.

La Ville de Sorgues pourra prononcer la résiliation immédiate de la convention, sans indemnité en faveur du titulaire, en cas de violation du secret professionnel ou de non-respect des dispositions précitées.

9.2. PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL ET FORMALITES CNIL
:

La Ville de Sorgues s'engage à respecter les dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 et la nouvelle réglementation sur la protection des données personnelles.



**CONVENTION D'ATTRIBUTION
D'UNE INDEMNITE D'ETUDE ET DE PROJET PROFESSIONNEL**

Droit d'information des personnes (en cas de collecte des données personnelles entrant dans le champ de la convention)

La Ville de Sorgues s'engage à fournir aux personnes concernées par les opérations de traitement et de collecte de données, l'information liée à leurs droits.

Fait à Sorgues, le

Thierry LAGNEAU

M.

Maire de Sorgues

L'étudiant en médecine

<p>ANNEXE 1</p> <p>CANDIDATURE ET MODALITÉS D'INSTRUCTION DES DEMANDES DE BOURSE</p>
--

MODALITÉS DE CANDIDATURE

L'étudiant doit faire acte de candidature (annexe 2) et fournir l'intégralité des documents demandés (annexe 3).

Le dossier de candidature doit être transmis par courrier recommandé avec accusé de réception, adressé au Maire de Sorgues, et envoyé à l'adresse de la Mairie de Sorgues : **CS 50142 84706 Sorgues Cedex.**

PROCÉDURE D'ATTRIBUTION

Instruction et décision

Le jury de sélection est chargé de l'instruction des candidatures.
Il est composé de conseillers municipaux et de techniciens.

Il étudie les dossiers de candidature et émet des avis motivés, notamment sur le projet professionnel présenté, avant de décider de retenir ou de rejeter les candidatures correspondantes.

Le jury peut décider d'auditionner les candidats afin d'approfondir les projets professionnels et affiner leurs compatibilités avec les besoins du territoire.

Notification

Toute décision afférente à une demande de bourse est notifiée à l'étudiant par le Maire de Sorgues par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de rejet de la demande, le motif sera précisé dans la notification. Deux voies de recours sont ouvertes :

1. Le recours gracieux qui vaut demande de réexamen du dossier.

Ce recours gracieux doit se faire exclusivement par courrier postal adressé au Maire de la commune de Sorgues, dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision.

Le silence de l'administration pendant deux mois à compter de la réception du recours gracieux vaut décision de rejet.

2. Le recours contentieux.

Il doit être introduit auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de la réception du courrier de notification de rejet du recours gracieux.

CONTRÔLE DE LA COMMUNE

La Commune exerce un contrôle sur les pièces des dossiers réceptionnés.

En cas de déclaration inexacte, incomplète ou frauduleuse ou d'attribution par erreur d'instruction, la commune pourra demander au bénéficiaire le remboursement intégral ou partiel des sommes indûment perçues.



**CONVENTION D'ATTRIBUTION
D'UNE INDEMNITE D'ETUDE ET DE PROJET PROFESSIONNEL**

ANNEXE 2 FORMULAIRE DE DÉPÔT DE CANDIDATURE
--

Année universitaire :

État civil et coordonnées du candidat

Nom :

Nom d'épouse :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Nationalité :

Adresse :

Code postal :

Courriel :

Téléphone :

Etudes

Année d'études :

Académie :

Université :

Autres éléments que vous souhaiteriez porter à la connaissance du jury de sélection

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Fait à le

Signature du candidat

ANNEXE 3 CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE
--

1. Formulaire de dépôt de candidature dûment rempli
2. Curriculum vitæ
3. Pièce d'identité en cours de validité
4. Certificat de scolarité / attestation d'inscription
5. Projet professionnel
Ce projet doit prendre la forme d'une lettre de motivation, à adresser au Maire de Sorgues. Il détaille le projet professionnel ainsi que les motivations à s'installer sur le territoire de la commune. Ce document ne devra pas excéder les trois pages.
6. Relevé d'Identité Bancaire

Le dossier complet est à transmettre à l'adresse suivante :
Mairie de Sorgues - CS 50142 84706 Sorgues Cedex



**CONVENTION D'ATTRIBUTION
D'UNE INDEMNITE D'ETUDE ET DE PROJET PROFESSIONNEL**

**ANNEXE 4
FORMULAIRE D'ACTUALISATION DES INFORMATIONS DU BÉNÉFICIAIRE**

Année universitaire :

État civil et coordonnées du candidat

Avez-vous changé de coordonnées (adresse, courrier, téléphone, ...) ?

- Oui
- Non

Si oui, préciser les changements :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Précisez vos terrains de stage de l'année précédente

.....
.....
.....

Précisez vos terrains de stage du semestre à venir

.....
.....
.....

Autres éléments que vous souhaiteriez porter à la connaissance de la commune de Sorgues

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Fait à le

Signature du candidat

Joindre les pièces suivantes : certificat de scolarité / attestation d'inscription

Le dossier complet est à transmettre, chaque année, à l'adresse suivante :
Mairie de Sorgues - CS 50142 84706 Sorgues Cedex



CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2025-2027

Entre,

La commune de SORGUES, sis centre administratif BP 310 84706 SORGUES Cedex, représentée par Thierry LAGNEAU, Maire de la ville de Sorgues,

D'une part,

Et,

L'association « Mission Locale Jeunes Grand Avignon » sise 2, place Alexandre FARNESE 84000 AVIGNON N° SIRET 32585927000044 représentée par Monsieur Loïc QUENNESSON, Président,

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

La municipalité de SORGUES attache un intérêt particulier aux problèmes d'insertion sociale et professionnelle des jeunes résidant sur son territoire.

Elle entend proposer dans ce domaine un service spécifique, en corrélation avec les activités conduites par l'Espace France Services implanté sur la commune.

Article 1 : Objet

Par la présente convention, l'association « Mission Locale Jeunes Grand Avignon » s'engage, sur l'antenne de SORGUES,

1. A assurer l'accueil, l'information et l'orientation des jeunes de 16 à 25 ans qui ont des difficultés d'insertion sociale et professionnelle en tenant des permanences hebdomadaires au sein de l'Espace France Services
2. Assurer le suivi de l'itinéraire d'insertion de ces jeunes, en assumant notamment les fonctions de référent de parcours dans les différents dispositifs mobilisables.
3. A établir les relations avec l'ensemble des partenaires locaux intéressés : organismes sociaux, organisations professionnelles, établissements scolaires, associations...
4. A contribuer, le cas échéant et dans la mesure du possible, aux diverses actions qui seraient réalisées pour faciliter l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et à mettre en œuvre, à cette fin, tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution et notamment en participant à l'organisation du Forum Objectif Emploi organisé par la commune.
5. A décliner sur le territoire de la commune toutes les actions utiles au public et mises en œuvre dans le cadre de dispositifs spécifiques.

La référence de l'antenne sera assurée par une personne recrutée à cet effet par la « Mission Locale Jeunes Grand Avignon ».

Article 2 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans. Elle pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties à date anniversaire avec un préavis de 3 mois.

Article 3 : Modalités d'exécution

Pour mener à bien cette mission, l'association « Mission Locale Jeunes Grand Avignon » s'engage à mettre à disposition de l'antenne de SORGUES au minimum un conseiller à temps plein.

Article 4 : La commune de SORGUES s'engage :

1. à contribuer au fonctionnement de l'antenne par une subvention annuelle dont le montant est arrêté à 38 000 €, montant qui sera fixe sur les trois années de la convention sans revalorisation. Cette subvention correspond à la prise en charge des frais correspondants aux paragraphes 2 et 3 suivants.

2. mettre à disposition de l'antenne, le local et l'équipement nécessaire et à prendre en charge les frais occasionnés par l'utilisation de ce local (électricité, chauffage, entretien...) et les assurances.

3. à prendre en charge l'accueil des jeunes se présentant pour bénéficier des services de la mission locale

4. Mettre à disposition de l'antenne, les moyens nécessaires pour l'accueil de groupes.

Article 5 : Obligations comptables

L'association s'engage à fournir chaque année le rapport d'activités, le rapport financier, le rapport du commissaire aux comptes et le procès verbal des délibérations de l'assemblée générale signé par la présidente ou toute personne habilitée, dans les six mois suivant sa réalisation.

Article 6 : Modalités de paiement

Le montant annuel de la subvention sera effectué :

- 30% au 1^{er} trimestre
- Le solde à réception des documents prévus à l'article 5.

Le versement se fera par virement sur le compte courant ouvert au crédit coopératif, agence d'Avignon, 1 rue Saint Jean le Vieux.

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire du compte : **MISSION LOCALE JEUNES GD AVIGNON**

Domiciliation : **CREDITCOOP AVIGNON**

42559	10000	08002752705	01			
Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé RIB			
Numéro de compte bancaire International (IBAN)						
FR76	4255	9100	0008	0027	5270	501
CODE BIC :	CCOPFRPPXXX					

Article 7 : Sanctions

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle sans l'accord écrit de la commune des conditions d'exécution de la convention par l'association, la commune exigera le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention.

Article 8 : Avenant

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1^{er}.

Article 9 : Résiliation

En cas de non respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

En cas de litige le tribunal compétent est celui du ressort de la commune.

Fait à SORGUES, le 29 Novembre 2024.

Le Président de la Mission Locale,

Le Maire de SORGUES,

Loïc QUENNESSON

Thierry LAGNEAU

Le Centre Social d'Accueil Municipal

Le projet social 2025-2028



Le centre social municipal créé en 2009 par une volonté politique, est rattaché au service Proximité et Cohésion de la ville de Sorgues. Dans ce cadre, il intervient sur l'ensemble du territoire de la commune et en particulier sur les trois quartiers prioritaires de la ville (5 lieux d'accueil : Langevin, Griffons, Générat, Chaffunes ,Establet et 2 salles d'animation : Générat et Chaffunes) en partenariat avec les institutions autour d'objectifs communs. Ce qui inclut un ensemble de politiques existantes que sont : l'insertion, la lutte contre la radicalisation, la délinquance, l'accès aux droits. La politique de la ville représente un levier dans le développement social local (DSL) pour aider les publics en difficulté à développer leurs potentialités.

- ▶ Il compte 420 ménages vivant principalement en milieu locatif social sur la commune. Les adhérents sont âgés de 2 mois à 84 ans : essentiellement des familles (mono parentales, recomposées), des jeunes âgés de 12 à 15 ans et de 16 à 25 ans, des personnes isolées en situation précaire, peu de retraités et de personnes handicapées nécessitant des orientations, des accompagnements spécifiques vers les institutions. Les participants aux ateliers sont essentiellement des mamans au foyer, des personnes salariées en temps partiel, à contrat à durée déterminée, ou en recherche d'emploi. Les femmes sont les personnes qui fréquentent le plus la structure.
- ▶ Les $\frac{3}{4}$ des adhérents sont en situation de grande précarité liée au logement, avec des difficultés dans la maîtrise de la langue française. Ces personnes se sentent isolées et manquent d'autonomie, de confiance en elles. Elles connaissent peu leurs droits, sont dans un contexte économique instable et où elles doivent entreprendre des démarches administratives lourdes (renouvellement de carte de séjour, carte vitale, complémentaire santé, demande de logement, CAF, MSA).²

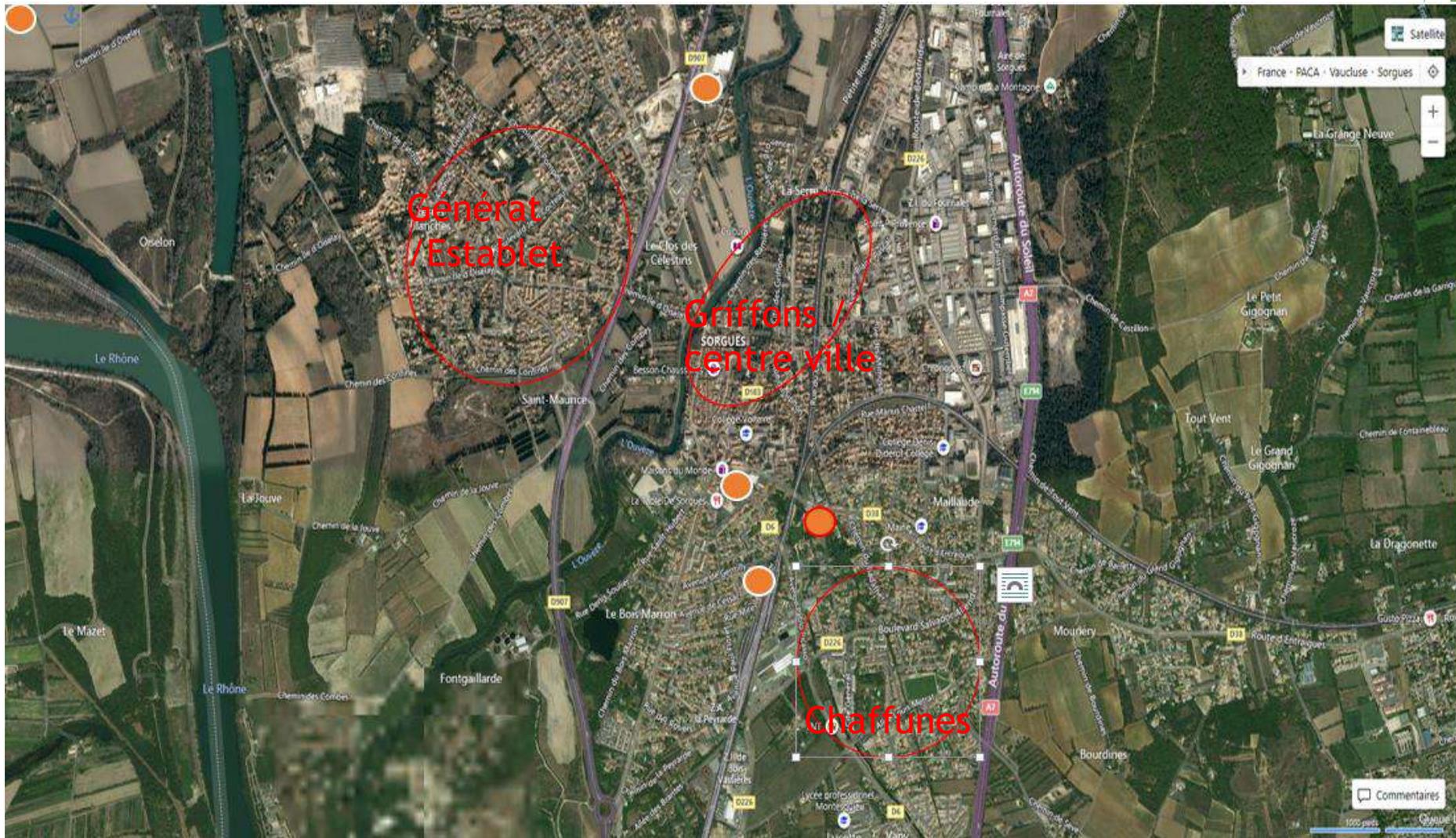
- ▶ Une ville française, située dans [le département de Vaucluse](#) et [la région de Provence-Alpes-Côte d'Azur](#). Au confluent du Rhône et de l'Ouvèze, bordée à l'est par deux collines : la Montagne (113m) et la Sève (90m).
- ▶ Le Vaucluse est classé le 5^{ème} département le plus pauvre de France,

La commune s'étend sur 33,4 km² et compte 19 346 habitants (source Insee au 1^{er} janvier 2021) depuis le dernier recensement de la population. Avec une densité de 556,2 habitants par km², Sorgues a connu une hausse de sa population depuis quelques années.

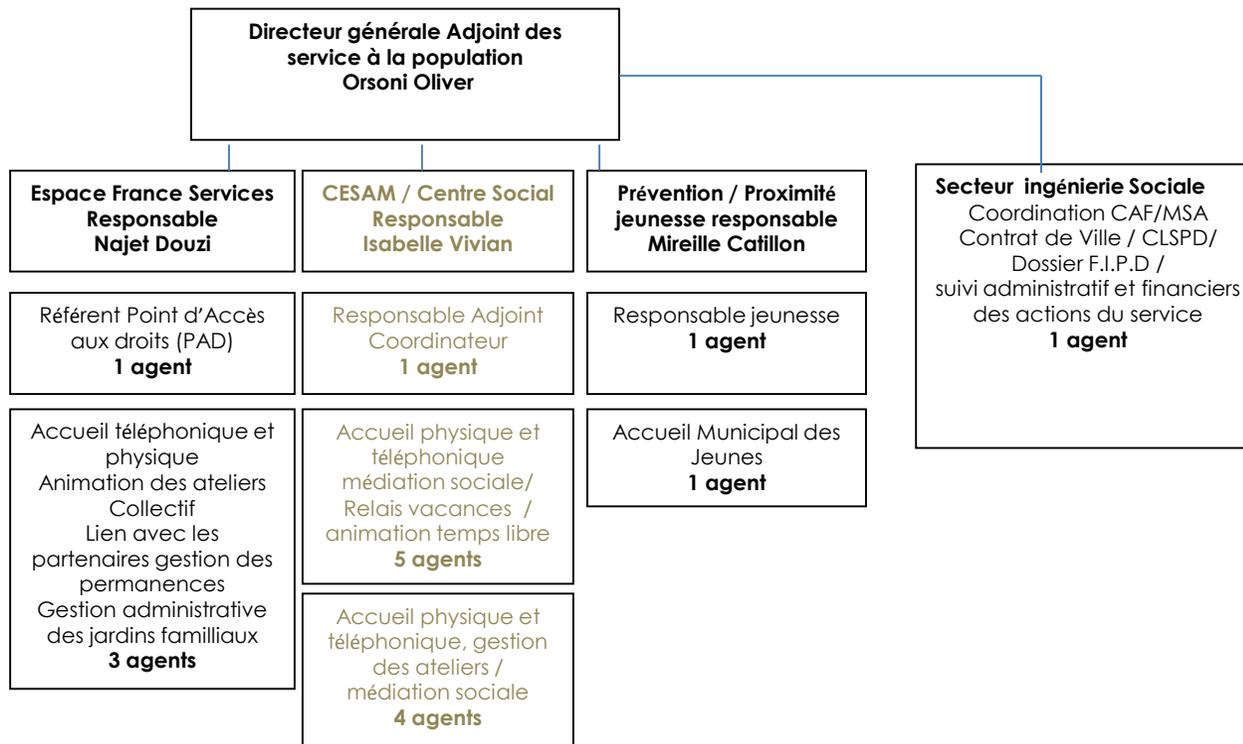
Entourée par les communes de [Bédarrides](#), [Vedène](#) et [Le Pontet](#), Sorgues est située à 9 km au nord-est d'[Avignon](#) la plus grande ville aux alentours.

Située à 25 mètres d'altitude, le [Fleuve Le Rhône](#), la [Rivière L'Ouvèze](#), la [Rivière Sorgue d'Entraigues](#) sont les principaux cours d'eau qui traversent la commune de Sorgues.

- ▶ Elle jouit d'un emplacement idéal car extrêmement bien desservie par les axes routiers. La ville est bordée par l'autoroute A7 avec un échangeur à proximité et profite de la desserte par les routes départementales D6 et D17, prolongée par la D907 (rocade Ouest).
- ▶ La commune est proche du [parc naturel régional du Luberon](#).
Le maire de Sorgues se nomme Monsieur Thierry LAGNEAU, Vice président du Conseil Départemental et de la [Communauté d'agglomération des Sorgues du Comtat](#).



L'organigramme du service Proximité et cohésion



Le CeSam est une structure municipale géré par le service Proximité et Cohésion, il est composé des secteurs suivants :

- Ingénierie sociale,
- Prévention et Jeunesse, l'Accueil municipal des jeunes,
- Espace France Services.

PARTIE 1 : LA DÉMARCHE DE RENOUVELLEMENT

1.1 Le projet social c'est :

- **Un projet de territoire:** le Projet Social se définit sur un territoire d'intervention pour lequel le centre social est agréé. Il est complémentaire au projet de ville, de communauté de communes dans lequel il s'inscrit et participe à la cohérence des actions menées. À ce titre, le centre social est coproducteur et coanimateur du projet du territoire, en relation avec les autres acteurs locaux.
- **Un projet partagé, construit avec les habitants, avec les partenaires :** le projet social associe les habitants du territoire et les partenaires locaux et départementaux, de sa conception à son évaluation. Ils sont consultés à toutes les étapes du projet afin d'assurer la pertinence et la cohérence des actions du centre vis-à-vis des besoins et des attentes de la population locale. Cette démarche garantit la légitimité du projet social sur le territoire.
- **Un projet collectif en interne:** le projet social est porté, au sein des structures, par l'ensemble des personnes agissant dans le centre (l'instance de coordination/ assemblée plénière, les bénévoles, les salariés). L'implication du plus grand nombre dans la démarche permet de garantir la synergie autour d'un projet commun et une mise en œuvre adaptée tout au long des étapes de réalisation du projet et de son évaluation.
- **Un projet regroupant un programme d'actions cohérentes:** il définit les orientations à moyen terme (durée du projet social). Il met en cohérence les actions mises en œuvre au regard des orientations et en évalue régulièrement les effets en interne et en externe.

1.2 Une coordination partenariale autour de cette démarche

- Un dispositif qui permet :

- de faire constituer les éléments de diagnostic et les indicateurs par les partenaires de terrain
- d’approfondir, voire d’infléchir la perception de chaque «décideur»
- de rendre explicites les attentes et perceptions «véritables» de ces décideurs

- Une instance technique : la CTE

- chargée d’élaborer les travaux (diagnostic, référentiel, indicateurs)
- composée de représentants de terrain
- animée par la responsable du CS

- Une instance décisionnelle : la CPE

- chargée de la validation des travaux, de la validation des étapes clés : bilan/évaluation, diagnostic et des orientations du prochain projet social

Une démarche en trois étapes :

- L'évaluation ,
- Le diagnostic,
- Les orientations.

Un Travail :

- Autour du sens commun du projet social,
- Les outils de la participation,
- La posture du porteur de parole.

Création d'un groupe pilote : composé d'habitants des différents quartiers de la ville de Sorgues et de l'équipe du Cesam. Il va participer à toutes les étapes de l'évaluation à l'élaboration du nouveau projet social.

Le groupe pilote et les partenaires vont participer à des temps d'écoute, d'observation et d'analyse qui constituent un moment très important pour le centre social.

Au fur et à mesure de l'avancée de la conduite de projet, ce groupe encadre le nouveau projet et y associe toutes les données recueillies pour réaliser une proposition d'orientation avec des objectifs généraux et opérationnels.

1.3 Les étapes : outils et critères

- Une démarche d'évaluation :

- qui vise à évaluer la performance du centre social en termes d'efficacité (ou de «valeur ajoutée»), en termes de conformité

- Évaluer les effets produits par le Centre (sur ses usagers, sur le territoire d'intervention)

- Évaluer globalement l'action du Centre, et non pas chacune de ses activités isolément

- qui confie l'évaluation au centre social et à ses partenaires et destinataires

- Confrontation de points de vue entre le Centre lui-même, ses institutions partenaires et les habitants de son territoire d'intervention

- qui vise à améliorer la «performance» globale

- Identifier les axes sur lesquels le Centre doit appuyer son intervention, et les éventuelles mesures correctrices à mettre en place, à la suite d'une analyse conjointe réalisée par le Centre et ses partenaires

- Une démarche de diagnostic

Diagnostic interne :

Le diagnostic du centre social est une approche qualitative et quantitative des actions menées, il montre également l'image du centre social avec ses moyens , son équipe, ses partenaires et sa population.

Le centre social est régulièrement en interrogation sur ses forces et ses faiblesses tant au niveau de sa coordination, son champ d'action et sa capacité à porter des actions.

Des temps collectifs ont été animés par la Fédération des centres sociaux auprès de l'équipe du Cesam pour mieux appréhender cette étape.

Diagnostic externe :

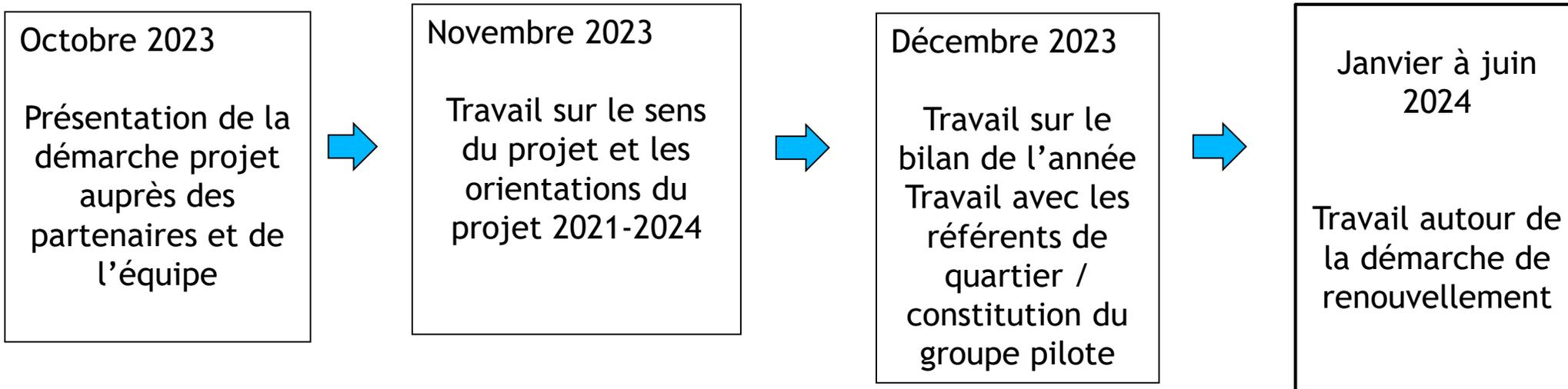
Lors de cette étape, le diagnostic externe permet de rassembler des données sociales, économiques et démographiques du territoire, servant à repérer les besoins.

L'analyse du territoire est nourrie par la participation des acteurs locaux et des travailleurs sociaux, plusieurs partenaires ont participé et se sont mobilisés pour faire ressortir les problématiques du territoire en fonction de leur champ de compétences.

- La conduite de projet :

Un travail de réflexion a été mené avec l'équipe professionnelle pour sensibiliser et accompagner l'équipe sur le renouvellement du projet social, de septembre à décembre 2023.

Dès le mois de janvier 2024, la mission du groupe pilote est d'analyser les diagnostics, les retours de temps de réflexion, proposer une trame du nouveau projet, évaluer les actions et partager autour des actions à reconduire.



Le niveau de la participation des habitants, selon Sherry Arnstein (consultante, 1969)

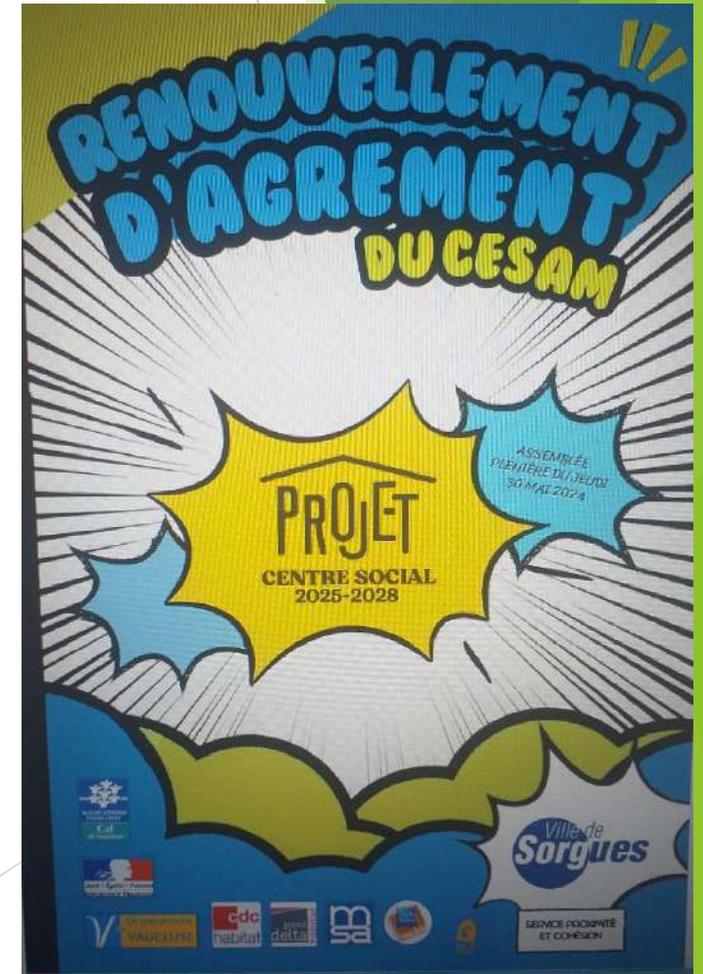
Pour réaliser cette échelle qui est le fruit d'un travail collectif, entre habitants bénévoles et agents du Cesam, nous nous sommes appuyés des travaux de Sherry Arnstein et de l'évaluation des actions du centre social.

Niveau de participation des habitants au centre social de Sorgues du plus faible au plus fort.*

1	2	3	4	5*
Présence et mobilisation	Information et consultation	Implication a une activité un projet collectif	Elaboration de projets collectifs	Contribution au processus de décision/pouvoir citoyen DPA
Accueil -sorties Action auto financement	Petits cafés, réunions de projets, vacances, entretiens des apprenants, Journée de la femme, violences conjugales, Rencontre 12-25 ans.	Sur les Ateliers : Jeunes 16-25 ans, adultes, parents enfants/ Ados, groupe de parole, Dispositifs : départ en vacances, 12-17 ans (sorties, stages, ateliers, tournois), Sur les actions collectives	Projets collectifs : kermesse, tournois, actions d'auto financement (lavage auto, repas partenaires, buvette, vide grenier), fêtes diverses. (hors FPH) Formation des bénévoles/ habitants (ASL, laïcité, BAFA, gestion du stress, sophrologie),	Utilisation du Fonds de participation des habitants : montage de projets de l'élaboration à l'évaluation, Instance de coordination,

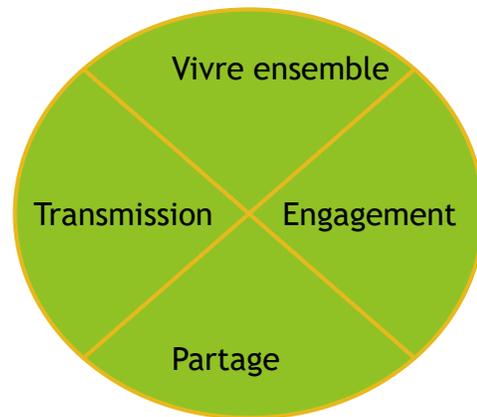
L'Assemblée plénière du 30 mai 2024

70 participants



PARTIE 2 : LE PROJET SOCIAL 2025-2028

- ▶ L'ambition de ce projet est de renforcer le centre social dans ses fonctions : d'un lieu d'initiative et d'animation de vie locale pour les habitants, les partenaires et les acteurs locaux,
- ▶ 4 valeurs ont été définies :



2.1 / Les orientations du projet social 2024-2025

Le centre social, permet de maintenir et de développer les animations par thématiques pour dynamiser le territoire et proposer aux habitants des temps conviviaux à partager. Il est présent pour soutenir les nouvelles initiatives mais également inciter les nouveaux habitants à participer à la vie locale. Il permet aux habitants de découvrir de nouvelles activités et de le faire en étant acteur de cette organisation. Ce sont 70 personnes (bénévoles / habitants et partenaires) qui se sont réunies pour élaborer le plan d'action,

1 Agrément : Animation Globale de Coordination (AGC)

- ▶ Orientation 1 : Soutenir la participation citoyenne
- ▶ Orientation 2 : Développer les solidarités et la coopération entre habitants et partenaires
- ▶ Orientation 3 : Prendre en compte le vieillissement dans les quartiers

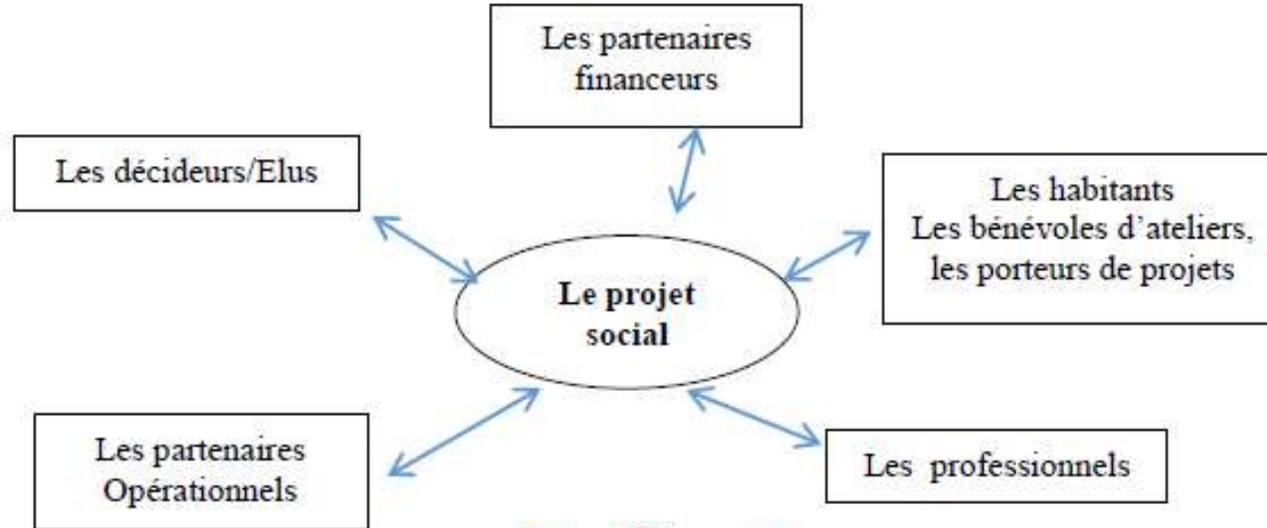
1 Agrément : Animation Collective Famille (ACF)

- ▶ Orientation 1 : Renforcer le soutien à la parentalité

1 Agrément : Prestation Services Jeunes (PS Jeune)

Temps : Accueil - échanges - libres - montage de projets

L'organisation autour du projet social



Une forte dynamique
partenariale

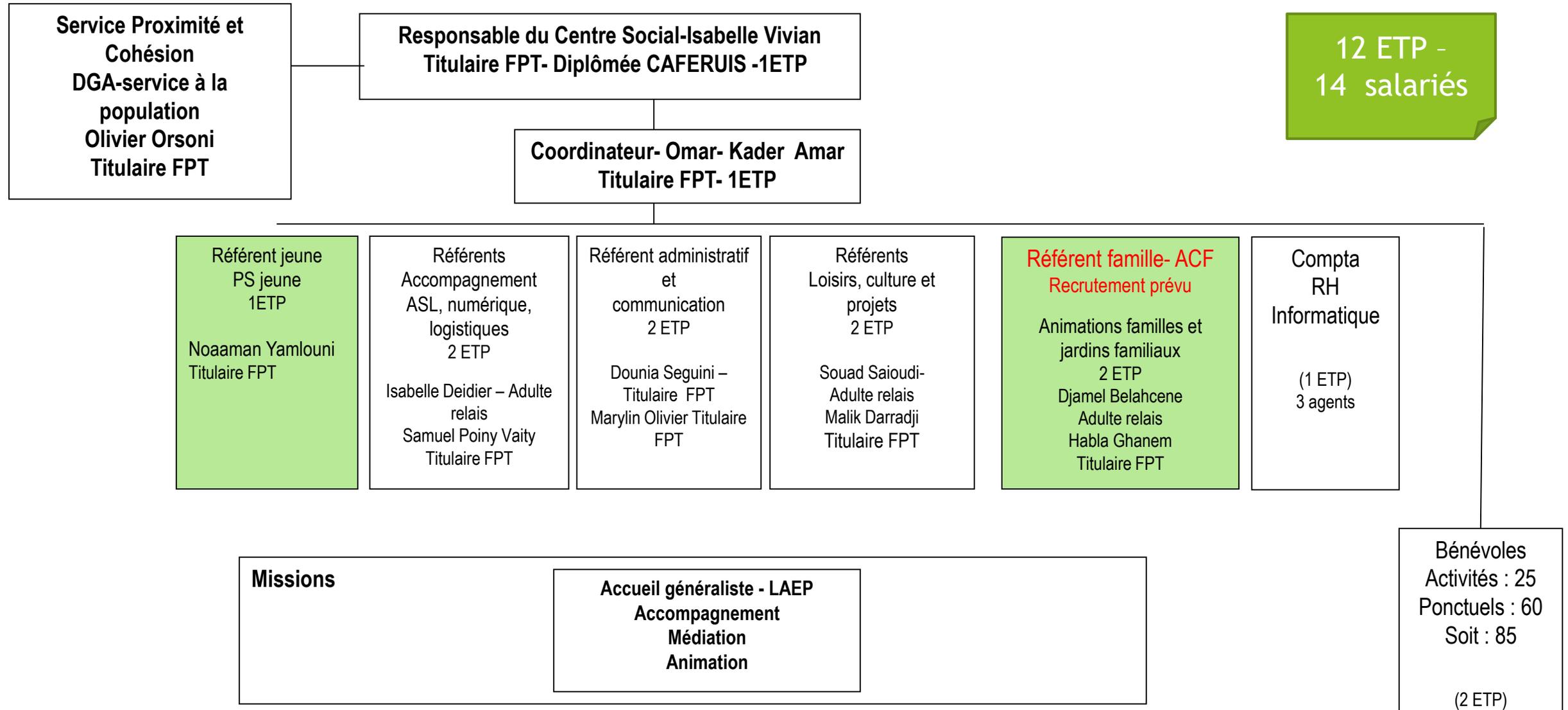
Axes	Orientations	Objectifs stratégiques	
AGC Le lien social	1	N°1	Information au plus grand nombre - Aller-Vers et investir l'espace public
		N°2	Des actions solidaires pour tous autour de la santé , arts et culture
		N°3	Concertation avec les habitants et partenaires et monter des projets innovants
		N°4	L'engagement des habitants vers la création d'un collectif d'habitants
La solidarité	2	N°5	Une communication plus visible des actions et projets du Cesam
		N°6	Favoriser l'interconnaissance et la coopération entre acteurs (habitants / partenaires)
		N°7	Développer les solidarités
Bien vieillir	3	N°8	Favoriser le lien social et rompre l'isolement
		N°9	Faciliter l'accès aux droits et aux vacances
		N°10	Renforcer le bénévolat : la vieillesse comme une ressource pour le territoire
ACF Education	1	N°1	Créer et consolider le lien intra familial
		N°2	Soutenir et impliquer les parents dans leur rôle au quotidien
		N°3	Accompagner les parents dans l'éducation de leurs enfants et dans l'autonomisation
PS Jeunes	En transversalité AGC/ACF		Temps : Accueil - échanges - livres - montage de projets

AGC	LE CESAM - PROJET SOCIAL 2025-2028									
ORIENTATION	AXE 1				AXE 2			AXE 3		
	Soutenir la participation citoyenne				Développer les solidarités et la coopération entre habitants et partenaires			Prendre en compte le vieillissement dans les quartiers		
Objectifs stratégiques	Information au plus grand nombre – Aller-Vers et investir l'espace public	Des actions solidaires pour tous autour de la santé , arts et culture	Concertation avec les habitants et partenaires et monter des projets innovants	L'engagement des habitants vers un collectif d'habitants	Une communication plus visible des actions et projets du Cesam	Favoriser l'interconnaissance et la coopération entre acteurs	Développer les solidarités	Favoriser le lien social et rompre l'isolement	Faciliter l'accès aux droits, aux vacances	Renforcer le bénévolat : la vieillesse comme une ressource pour le territoire
Objectifs opérationnels	Renforcer les outils de communication Se saisir des experts du quotidien pour informer au plus grand nombre Communiquer sur les supports, les dispositifs, les droits , les projets Créer des espaces d'échanges pour valoriser la participation	Renforcer la participation des habitants Favoriser l'accès à la culture et à l'écologie Dynamiser le travail en transversalité des ateliers et en lien avec les 16-25 ans Mener des actions de préventions et de sensibilisation Valoriser le savoir faire des habitants Intégrer toutes les personnes	Élaborer des projets collectifs Favoriser les espaces d'expression et l'émergence de projets Valoriser les initiatives d'habitants et soutenir la dynamique de projets Accompagner la structuration d'un comité d'usagers et techniquement les bénévoles dans les projets	Impliquer les habitants dans la prise de décision vers le pouvoir d'agir Faciliter la passerelle vers les partenaires spécifiques Favoriser l'émergence d'un collectif autour de projet commun Devenir acteur du territoire	Maintenir les accueils généralistes de qualité dans tous les quartiers Développer la communication sur les réseaux sociaux Développer le bouche à l'oreille à partir des référents de quartier agents / bénévoles	Organiser des temps collectifs Développer de nouveaux partenariats Renforcer les liens avec les bailleurs Aller –vers Faciliter les échanges inter-quartiers	Pour une alimentation saine solidaire et durable Valoriser les savoir faire des habitants Favoriser les circuits courts Favoriser le lien social Créer des espaces de solidarités	Organiser des temps de rencontres Développer la communication et la participation des personnes en tant que citoyen Favoriser le bénévolat le sentiment d'utilité Faciliter l'accès à la culture, le sport	Rendre le numérique accessible Renforcer l'orientation et l'information Favoriser le co-voiturage pour les différentes actions Faciliter la mobilité	Se rendre utile Apporter son savoir faire , son expertise , son expérience Devenir bénévole Valoriser le bénévolat se sentir utile
Actions	Réunions d'informations À maintenir à consolider À créer Médiation Accueils Des temps de rencontres Des référents habitants et agents de quartiers pour diffuser les infos	Des Ateliers sportifs, culturels, Culinaires, créatif Des Temps forts : soirées, repas, conférences, tournois, loto Des permanences (droits loisirs, culture) Des actions à thèmes Stages : Passeport pour l'adolescent, Théâtre / Culinair Les risques majeurs	Des temps de rencontres Coordination : bailleurs, partenaires, habitants Parcours d'un comité d'usagers	Des Accompagnements Des temps de Formation et participation aux instances décisionnelles Journée autour de la cohésion sociale	Réalisation d'outils Médiation Transmission des infos vers le Service communication Diffusion des actions sur écran à l'accueil	Des temps entre professionnels Des temps entre habitants / professionnels Des temps entre professionnels avec un calendrier	Orientation vers recyclerie, cantine solidaire, mobilité Des kermesse dans les quartiers Des ateliers culinaire, jardin, bricolage Des actions interquartiers dans les lieux neutre	Organisation de sorties Des temps de rencontres intergénérationnelles Recrutement de nouveaux bénévoles formateurs pour animer les ateliers Formation pour les bénévoles Ateliers de conversation	Orientation : Vers l'Alimentation la Santé , les transports Mise en place d'ateliers numériques de temps d'accompagnement au montage de projets, démarches administrative Temps accueil langevin	de réunions collectives pour lancer les projets collectifs : Les temps de formation, des temps conviviaux Organisation d'actions autofinancement Implication dans un comité de quartier (jeune/séniors) rencontres pers isolé Échanges de savoir / service
Fréquence	1 fois par mois	1 fois par mois	1 fois par mois	1 fois par mois	1 fois par mois	1 fois par mois	1 fois par mois	1 fois par mois	1 fois par mois	1 fois par mois

ACF	LE CESAM - PROJET SOCIAL 2025-2028		
ORIENTATION	AXE 1		
	Renforcer le soutien à la parentalité		
Objectifs stratégiques	Créer et consolider le lien intrafamilial	Soutenir et impliquer les parents dans leur rôle au quotidien	Accompagner les parents dans l'éducation de leurs enfants et dans l'autonomisation
Objectifs opérationnels	Maintenir les accueils pour les familles Proposer des activités par thématiques Organiser des temps de loisirs	Informier et orienter les familles Favoriser les lieux d'échanges et la concertation entre les familles et les acteurs Développer le partenariat de la petite enfance Sensibiliser les parents aux actions mises places	Renforcer le lien parent enfant / ados Accompagner les parents vers l'accès aux loisirs, aux vacances Impliquer les parents dans le montage de projets , Soutenir les parents dans la scolarité de leur enfant
Actions À maintenir à consolider À créer	Des temps d'accueils sur les 5 quartiers Des temps collectifs pour mettre en place des évènements, des séjours, des actions sportives et culturelles Des ateliers parents/ enfants et parents /ados avec des thèmes Des temps de rencontres avec des nouveaux partenaires	Des temps de rencontres avec les partenaires autour de thématique Participer à des actions collectives Information et Orientation des familles, jeunes : -vers des dispositifs, des partenaires ,des outils de liaison ,des projets, des ateliers Des nouveaux partenaires à impliquer	Participation à des actions à thèmes Des Ouvertures de salles, des gymnases Des sorties, rencontres inter centres Des temps de rencontres pour accompagner dans les projets Des espaces dédiés aux parents/enfants autour de l'accompagnement à la scolarité, travail autour d'un CLAS primaire
Fréquence	1 fois par mois	1 fois par mois	1 fois par mois

PS jeunes	LE CESAM - PROJET SOCIAL 2025-2028			
ORIENTATION	AXE 1			
	Favoriser les rencontres intergénérationnelles et la citoyenneté			
Objectifs stratégiques	Développer les temps d'accueil	Renforcer les temps d'échanges	Accompagner les jeunes dans les temps libres	Temps au montage de projet
Objectifs opérationnels	Répondre aux besoins des jeunes Orienter vers des partenaires, bailleurs, FCS, réseaux sociaux Informé autour de l'accès aux droits, santé, logement, de l'actualité du CS (inscription et adhésion), de la collectivité, PDN	Mettre en place des temps d'échanges (avec les partenaires) Accompagner les jeunes dans les idées de projets à leur initiative	Mettre en place des ateliers Accompagner les jeunes vers l'accès aux loisirs, à la culture, aux sports, aux sciences, départs en vacances	Mobiliser les jeunes dans la réalisation de projets Élaborer des projets en valorisant les jeunes (Via le FPH) Evaluer ensemble les projets des jeunes
Actions	Des accueils dans les locaux situés en qpv, EFS, en journée et en soirée, des ateliers numériques	Des petits cafés, Des rencontres partenariales, inter-centres, intergénérationnelles Des ouvertures de salles	Des Ateliers sportifs, ateliers de prévention et de sensibilisation (valeurs de la République), formation geste de 1 ^{er} secours, gestion du stress, cyber harcèlement, mémoire, des actions autour de la culture (forum théâtre), des sorties	Des actions d'autofinancement, organisation de manifestations, tournois, kermesse, fête, séjours France et Europe Des réunions de préparation
Fréquence	1 fois par mois	1 fois par mois	1 fois par mois	1 fois par mois

2.2 / L'organigramme du centre social au 1^{er} /09/2024



Conclusion

Pour conclure, nous souhaitons mettre en avant les efforts des agents du centre social pour avoir intégré les habitants dans les travaux qu'ils mènent pour eux, dans le but d'apporter la réponse la plus adaptée à leurs besoins, leurs envies.

Les professionnels, sensibles à l'implication des habitants, sont à l'écoute de ces derniers et restent en alerte pour accompagner de nouvelles initiatives, tout en menant des projets contribuant à l'animation de la vie sociale du territoire.

Ce projet social est réellement le fruit d'un travail en collaboration étroite entre les habitants, les partenaires financeurs, opérationnels, l'équipe professionnelle, les bénévoles du centre social, les responsables de secteur et Mr Bernard RIGEADE élu au service proximité et cohésion, de la politique de la ville.

Ce projet sera mis en valeur à travers une représentation théâtrale le :

Jeudi 5 décembre 2024 à 10h au pôle culturel,
avec la participation des habitants accompagné par la compagnie mise en scène,
Suivi d'un apéritif réalisé par l'atelier cuisine.

Merci à tous.

Lexique

GLOSSAIRE

ACF: Animation Collective Famille
AGC: Animation Globale de Coordination
AMDJ: Accueil Municipal Des Jeunes
ANCV: Agence Nationale des Chèques Vacances
BSV: Bourse Solidarité Vacances
CAF: Caisse d'Allocations Familiales
CLAE : Centre de loisirs associé à l'école
CPE: Comité Partenarial d'Évaluation
CTE: Comité Technique d'Evaluation
DPA: Développement du Pouvoir d'Agir
DSL: Développement Social Local
EFS : Espace France Services
ETP: Équivalent Temps Plein
FCS: Fédération des Centres Sociaux
FPH: Fond de Participation des Habitants
FPT: Fonction Publique Territoriale
LAEP : Lieux d'Accueil Enfants Parents
MSA: Mutualité Sociale Agricole
QPV : Quartiers prioritaires Politique de la Ville
VACAF : Vacances Familles de la Caisse d'Allocations Familiales



CONVENTION DE MISE A DISPOSTION DE LOCAUX PUBLICS MUNICIPAUX AVEC L'ASSOCIATION SPORTIVE

Dans le cadre de sa politique de développement des actions en faveur du sport et plus précisément de l'aide apportée aux associations sportives, la ville de Sorgues a décidé de soutenir le mouvement sportif par la mise à disposition d'équipements sportifs municipaux et/ou de locaux administratifs de type « club house ».

Il convient à ce titre d'établir les modalités de mise à disposition de ces équipements.

Entre :

La ville de Sorgues, représentée par son Maire, Monsieur Thierry LAGNEAU

Et

L'association sportive dont le siège social est situé,
représentée par

Par la présente convention, à travers laquelle, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet la mise à disposition d'installations sportives définies ci-dessous :

Article 2 – Durée

La présente convention est conclue et acceptée pour une durée d'un an, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Article 3 – Conditions de mise à disposition

La mise à disposition des installations sportives est consentie à titre gratuit pour la durée de la saison sportive en cours.

Cette mise à disposition reste subordonnée à l'attribution de créneaux horaires annuels. A cet effet, le planning annexé à la présente convention sera établi en début de chaque saison sportive et soumise à la signature des deux parties.

Sauf exception, les créneaux horaires sont attribués pendant l'année scolaire.

Toute demande de créneaux pendant les vacances scolaires devra faire l'objet d'une demande spécifique auprès du service des sports qui répondra à cette demande en fonction des disponibilités des équipements sportifs.

Les attributions et mises à disposition relevant de l'organisation d'évènements exceptionnels à caractère sportif doivent faire l'objet d'une demande spécifique adressée à Monsieur le Maire.

La commune se réserve le droit de modifier en cas de besoin, la mise à disposition dans le cas d'une organisation à son initiative ou de tout évènement exceptionnel. Dans ce cas, le cocontractant sera informé de cette modification dans les meilleurs délais.

La commune se réserve également le droit de suspendre la mise à disposition pour tout motif d'intérêt général.

En cas de mise à disposition de locaux administratifs ou « club house » la désignation et la nature en seront précisées dans l'annexe ci-jointe (Planning).

L'association s'engage à ce qu'aucun dommage matériel ne soit causé aux équipements sportifs mis à disposition, durant le temps d'utilisation de cette dernière.

Article 4 – Nature des activités autorisées

Seules sont autorisées les activités sportives, compatibles avec l'objet de l'association, la nature des locaux et des équipements sportifs mis à disposition, leur aménagement et les règles qui y sont attachées en matière de sécurité publique. Les activités doivent se dérouler en la présence et sous la surveillance effective d'un responsable désigné agissant pour le compte de l'association.

Article 5 – Sécurité, accès au public et règlement intérieur

L'association doit se conformer aux prescriptions fixées par les règlements en vigueur en matière de sécurité publique et d'accès au public afférent aux locaux et équipements sportifs municipaux mis à disposition, leur aménagement et aux règles qui y sont attachées en matière de sécurité publique.

Article 6 – Dispositions particulières relatives aux espaces de convivialité

Les lieux de convivialités, club house, buvettes, salles de réunion, situés sur les emprises sportives sont soumis à des dispositions législatives particulières.

L'article L3335-4 du code de la santé publique interdit la vente et la distribution de boissons de groupe 2 à 5 dans les stades, dans les salles d'éducation physique, les gymnases, et de manière générale dans tous les établissements d'activités physiques et sportives.

Elle prévoit cependant que des dérogations temporaires (10 par an) peuvent être accordées par arrêté du Maire aux associations agréées.

En dehors des dérogations décrites ci-dessus, la consommation, la distribution, la vente et la promotion des boissons alcoolisées est strictement interdite dans les locaux, espaces et emprises visés par la présente convention.

Article 7 - Assurance

La commune s'engage en qualité de propriétaire à assurer l'ensemble des équipements sportifs. L'assurance de la commune ne pourra pas assurer le matériel ne lui appartenant pas, stocké dans ses locaux.

L'association s'engage à souscrire un contrat d'assurance pour garantir sa responsabilité civile, et notamment garantir la commune contre tous les sinistres dont l'association pourrait être responsable soit de son fait, soit de celui de ses adhérents. Une attestation d'assurance pourra être, à cet effet, demandée par la commune.

Article 8 – Dénonciation – Résiliation

La présente convention peut être résiliée avant l'arrivée à son terme, soit sur demande de la municipalité, soit sur demande de l'association par lettre recommandée avec accusé de réception.

Ladite convention, en tant que contrat administratif d'occupation du domaine public municipal, est résiliable à tout moment par la commune pour motif d'intérêt général. Dans cette hypothèse, la commune a pour obligation d'en avertir l'association, sans que cette dernière puisse se prévaloir d'un droit à indemnité.

Enfin en cas de manquement par l'association à l'une des obligations imposées par la présente convention, la municipalité pourra résilier la convention après avoir respecté le principe du contradictoire.

Article 9 – Règlement des litiges

Tout litige né de l'application et de l'interprétation de la convention qui n'aura pas pu trouver de règlement amiable relève de la compétence du tribunal administratif de Nîmes.

Fait à Sorgues, le

Le Maire,

Le Président de l'Association,

THIERRY LAGNEAU

PJ : Planning Mise à disposition des locaux

ANNEXE

LISTE DES AGENTS CONCERNES PAR LE TRANSFERT

Collectivité d'origine	NOM Prénom	Qualité (titulaire/ stagiaire/ contractuel / CAE/appre nti)	Grade et échelon Collectivité d'origine	Grade et échelon Collectivité d'accueil	Durée hebdo. (/35h)	Fonctions	Position administrative (activité, disponibilité, congé parental, détachement, mise à disposition...)	Traitement de base à la date du transfert	Régime indemnitaire maintenu à la date du transfert (si intérêt à conserver) Indiquer nature et montant/coef	Montant du droit acquis au titre de l'article L.714-11 du CGFP Indiquer nature et montant	Montant de la participation employeur à la protection sociale complémentaire Et transfert du contrat/label afférent (si intérêt à conserver) Indiquer nature du risque et montant de la participation
Ville de Sorgues	DOUZI Nadjet	titulaire	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	35h/35h	responsable	activité	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe 7 ^{ème} échelon IB 478, IM 420 Anc au 27/04/2024	Indemnité compensation CSG IFSE NBI 10 points	Indemnité de fin d'année cf délibération du 28/10/1985	Participations : Prévoyance : convention de participation oui Complémentai re santé labellisée : non
Ville de Sorgues	CHALAVAN Brigitte	titulaire	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	35h/35h	Agent d'accueil	activité	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe 9 ^{ème} échelon IB 446, IM 397 Anc au 15/01/2022	Indemnité compensation CSG IFSE NBI 10 points	Indemnité de fin d'année cf délibération du 28/10/1985	Participations : Prévoyance : convention de participation oui Complémentai re santé labellisée : oui
Ville de Sorgues	PERCHERON Julie	titulaire	Adjoint technique	Adjoint Administratif	35h/35h	Agent d'accueil	Détachement	Adjoint administratif principal de	Indemnité compensation CSG IFSE	Indemnité de fin d'année cf délibération du	Participations : Prévoyance :

			principal 2 ^{ème} classe Détachée sur le grade d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe d'un an à/c 1/02/2024	principal de 2 ^{ème} classe				2 ^{ème} classe 8 ^{ème} échelon IB 430, IM 385 Anc au 23/10/2023	NBI 10 points	28/10/1985	convention de participation oui Complémentaire santé labellisée : non
Ville de Sorgues	KHEDAIRIA Lhessin	titulaire	Adjoint d'animation Détaché sur le grade d'adjoint administratif d'un an à compter du 1/05/2024	Adjoint administratif	35h/35h	Agent d'accueil	Détachement	Adjoint administratif 9 ^{ème} échelon IB 401, IM 376 Anc au 22/11/2023	Indemnité compensation CSG IFSE NBI 10 points	Indemnité de fin d'année cf délibération du 28/10/1985	Participations : Prévoyance : convention de participation non Complémentaire santé labellisée : non